NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

FIA de droit français

FCPE SELECTION DNCA SERENITE PLUS

Rapport annuel

du 01/07/2021 au 30/06/2022

Conseil de surveillance

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00

www.im.natixis.com

Présentation des intervenants

Société de gestion

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
N° d'Agrément AMF GP-90-009 - N° RCS PARIS 329 450 738
43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Teneur de comptes conservateur de parts

NATIXIS INTEREPARGNE
N° RCS PARIS 692 012 669
30 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Dépositaire

CACEIS BANK
N° RCS PARIS 692 024 722
12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Commissaire aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63 rue de Villiers - 92200 Neuilly-sur-Seine

Délégataire comptable

CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE
N° RCS PARIS 420 929 481
12 place des États-Unis - CS 40083 - 92549 Montrouge Cedex

Contacts

Fructi Ligne : 02 31 07 74 00 (Coût d'un appel téléphonique non surtaxé)

Ce document annuel est établi sous la responsabilité de la société de gestion, Natixis Investment Managers International.

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion 4

a) Politique d'investissement 4

- Environnement économique
- Evolution des marchés
- Politique de gestion

b) Informations sur l'OPC 14

- Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Réglementation SFTR en EUR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques 15

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) 17

e) Loi Energie Climat 20

2. Engagements de gouvernance et compliance 21

3. Frais et Fiscalité 31

4. Certification du Commissaire aux comptes 32

5. Comptes de l'exercice 37

6. Annexe(s) 65

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Environnement économique

L'année écoulée s'est déroulée en deux phases distinctes. Au cours du 2ème semestre 2021, la croissance mondiale a poursuivi son fort rebond après le choc lié à la crise du Covid-19, soutenue par des politiques monétaires très accommodantes et des mesures plus ciblées prises par les gouvernements. Cela s'est accompagné d'une nette accélération de l'inflation puisque l'offre n'a pas pu s'adapter aussi rapidement au net rebond de la demande, d'autant plus que cela est intervenu alors que les stocks étaient à un bas niveau. Lors de la 2ème phase, qui s'est déroulée au 1er semestre 2022, la croissance a commencé à ralentir. L'éclatement de la guerre en Ukraine a intensifié les pressions sur les prix, surtout énergétiques et alimentaires. La Russie est en effet le 1er fournisseur d'énergie de l'Union Européenne et, avec l'Ukraine, ces deux pays pris ensemble occupent la 1ère place dans l'offre mondiale de céréales. L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique (à 8.6% en juin 2022) et l'inflation américaine un plus haut depuis 40 ans (à 9.1%). Les ménages ont ainsi subi des pertes de pouvoir d'achat pesant sur leur consommation. A cela s'est ajoutée la mise en place de confinements stricts dans certaines grandes villes chinoises consécutifs à la politique de tolérance zéro de la Chine vis-à-vis du Covid. Le conflit en Ukraine et ces confinements ont ainsi de nouveau pesé sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et l'activité.

L'accélération beaucoup plus forte que prévu de l'inflation et le risque d'anticipations d'inflation durablement élevées ont conduit les banques centrales à opérer un revirement majeur de leur politique monétaire. Celles-ci ont mis fin à leurs achats d'actifs financiers et relevé leurs taux directeurs, de manière particulièrement forte aux Etats-Unis. La BCE a été la seule des grandes banques centrales à ne pas avoir encore relevé ses taux à la fin juin 2022, celle-ci ayant signalé procéder à une première hausse en juillet 2022.

La nette augmentation des anticipations d'inflation et le resserrement plus rapide et plus important que prévu des politiques monétaires, afin de la juguler, ont généré de fortes tensions sur les marchés obligataires au cours de l'année. Celles-ci se sont toutefois un peu modérées à la mi-juin 2022 suite aux craintes de récession. Les marchés actions ont suivi quant à eux une évolution en deux temps. Sur la première partie de l'année, ils se sont inscrits en hausse, portés notamment par la progression des bénéfices des entreprises, avant d'être affectés, sur les 6 derniers mois, par l'éclatement du conflit en Ukraine, la forte accélération de l'inflation et le resserrement des politiques monétaires. Ils se sont ainsi inscrits en nette baisse sur l'année écoulée.

ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE

Aux Etats-Unis, la croissance a poursuivi son rebond post-covid sur la 1ère partie de l'année avant de montrer des signes de ralentissement. Si les ménages ont bénéficié en 2021 des mesures de relance massives prises par le gouvernement Biden pour amortir le choc lié à la crise du Covid-19, les chiffres du 1er trimestre 2022 ont révélé une contraction du PIB de -1.6% en taux annualisé. Celle-ci doit toutefois être relativisée puisqu'elle est liée exclusivement à la contribution négative du commerce extérieur. Les exportations ont baissé et les importations ont nettement augmenté en raison de la hausse de la consommation des ménages et surtout de l'accélération de l'investissement des entreprises. Au cours du 2ème trimestre, les signes de ralentissement sont devenus néanmoins plus tangibles. La consommation des ménages a commencé à se modérer en raison des pertes de pouvoir d'achat liées à la forte inflation.

1. Rapport de Gestion

Si l'investissement des entreprises semble s'être bien tenu, le marché de l'immobilier résidentiel a ralenti en raison de la forte hausse des taux hypothécaires et du maintien à un niveau élevé des prix de l'immobilier. En dépit d'un marché du travail très robuste (taux de chômage de 3.6% en juin 2022, sur un plus bas historique), la confiance des ménages s'est nettement dégradée. L'indice de confiance mesuré par l'Université de Michigan s'est établi à un plus bas historique en conséquence des craintes liées à la forte inflation et au niveau historiquement élevé des prix de l'essence (à plus de 5 $ le gallon). Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprise, qui résistaient jusque-là aux vents contraires, ont commencé à s'infléchir au mois de juin. L'activité progresse à un rythme plus mesuré et les chefs d'entreprises ont signalé une contraction de la demande qui leur était adressée.

En zone Euro, la croissance a poursuivi son fort rebond post-covid au 2ème semestre 2021, avant de ralentir en raison notamment des conséquences de la guerre en Ukraine. L'ampleur de la reprise post covid s'est révélée contrastée entre les pays en fonction de l'importance du secteur touristique et des marges de manœuvre des gouvernements pour adopter des mesures de relance. Dans ce contexte, l'Espagne s'est révélée à la traine, son PIB demeurant, à la fin du 1er trimestre 2022, 3.6% inférieur au niveau d'avant crise compte tenu de sa forte dépendance au secteur touristique. L'économie allemande a quant à elle été affectée par sa forte dépendance aux exportations chinoises, dont l'économie ralentit, l'importance du secteur manufacturier, dont le secteur de l'automobile qui a été particulièrement touché par les pénuries de semi- conducteurs, puis par sa forte dépendance à l'énergie russe. Au 1er trimestre 2022, le PIB allemand restait ainsi 0.9% inférieur au niveau d'avant crise alors que le PIB français le dépassait de 0.3%.

Au 1er trimestre 2022, la croissance d'un certain nombre de pays de la zone Euro a sensiblement ralenti. La hausse de 0.6% du PIB sur le trimestre en zone Euro est le fait essentiellement de l'Irlande et du Portugal. En revanche, celui-ci s'est contracté en France (-0.2%) et n'a que faiblement progressé en Allemagne (0.2%), en Espagne (0.2%) et en Italie (0.1%). La demande interne a eu une contribution négative à la croissance de la zone Euro, la consommation des ménages se contractant en raison des pertes de pouvoir d'achat. Leur confiance s'est nettement dégradée pour atteindre un plus bas historique et les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises ont signalé un net ralentissement de l'activité en juin. Elles ont par ailleurs laissé présager d'une plus forte dégradation au cours des prochains mois en raison de la nette baisse du ratio nouvelles commandes sur stocks.

Face au choc énergétique, les gouvernements ont adopté des mesures afin d'en limiter l'impact sur les ménages et les entreprises. La Commission européenne a par ailleurs présenté, en mai 2022, le plan RepowerEU destiné à rendre l'UE rapidement indépendante de l'énergie russe, bien avant 2027, tout en respectant les objectifs climatiques fixés. Ce plan repose essentiellement sur une diversification des sources d'approvisionnement en gaz naturel et une hausse des investissements dans les énergies renouvelables, via l'utilisation des fonds non sollicités de NextGenerationEU. Fin juin 2022, les inquiétudes sur la croissance de la zone Euro sont devenues plus importantes suite à la forte baisse des approvisionnements en gaz russe via le gazoduc Nord Stream 1 (-60%). Les craintes sont fortes d'un arrêt brutal des approvisionnements russes d'ici la fin de l'année, ce qui se traduirait par des rationnements dans l'utilisation d'énergie de certaines industries, faute d'alternative, engendrant une forte récession et une nette accélération de l'inflation.

Après avoir enregistré une nette reprise post-Covid-19, les signes de ralentissement de la croissance sont devenus plus prégnants au Royaume-Uni. Le PIB s'est ainsi inscrit en baisse sur les mois de mars et d'avril 2022. La confiance des ménages s'est établie au plus bas historique en raison des pertes de pouvoir d'achat laissant présager d'un plus fort recul de leurs dépenses. Les enquêtes menées auprès des chefs d'entreprises se sont également détériorées.

1. Rapport de Gestion

Cela est intervenu alors que les tensions entre le Royaume-Uni et l'Union Européenne se sont de nouveau intensifiées au printemps 2022 concernant certaines dispositions clés de l'accord du Brexit.

La divergence entre les pays émergents et les pays développés s'est accentuée au cours de l'année en raison de la faible disponibilité de vaccins et de marges de manœuvre beaucoup plus réduites des politiques monétaires et budgétaires. Certains d'entre eux n'ont eu d'autre choix que de relever leurs taux directeurs afin de préserver leur stabilité financière et lutter contre l'inflation élevée alors que leur économie commençait à ralentir nettement. La guerre en Ukraine s'est par ailleurs traduite par une nouvelle hausse des prix alimentaires alors qu'ils étaient déjà à un niveau historique. La forte dépendance de certains pays émergents aux importations de céréales en provenance de Russie et d'Ukraine les rend particulièrement vulnérables aux risques d'approvisionnement et de prix élevé. Cela accroit le risque de tensions sociales et de famines.

En Chine, la croissance a nettement ralenti après avoir été l'une des rares économies à ne pas avoir connu de récession en 2020. Celle-ci a été affectée par les différentes vagues de covid-19 l'amenant à instaurer des mesures de confinement strictes compte tenu de sa politique de tolérance zéro face au Covid. Au printemps 2022, la Chine a fait face à sa plus grande vague épidémique, ce qui l'a amenée à confiner de grandes villes, au premier rang desquels figure Shangaï. La répression menée par le gouvernement dans certains secteurs a également joué. A cela s'est ajouté le fort ralentissement du marché de l'immobilier consécutif aux mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la campagne de lutte contre les inégalités de revenus décidée par le président Xi Jinping. Cela s'est traduit par une baisse des prix de l'immobilier fragilisant les promoteurs les plus endettés comme Evergrande. Les craintes sur l'activité ont conduit la banque centrale chinoise à assouplir sa politique monétaire en réduisant le taux des réserves obligatoires puis le taux de référence des prêts à 1 an et 5 ans. Des discussions sur un plan d'investissement en infrastructures de grande ampleur étaient également en cours pour soutenir le secteur immobilier.

L'année a été marquée par une forte accélération de l'inflation. Celle-ci résulte tout d'abord d'ajustements importants après le choc sans précédent sur l'activité et la demande mondiale de la crise du Covid-19. Lors de la réouverture des économies, l'offre n'a pas pu s'ajuster aussi rapidement à la forte accélération de la demande. A cela s'est ajoutée la hausse des coûts liée aux perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, aux pénuries de certaines matières premières, aux difficultés logistiques et aux pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs. Celles-ci se sont traduites par des hausses de salaire, de manière plus importante aux Etats-Unis. Enfin, à partir de l'automne 2021, la zone Euro a fait face à une crise énergétique. Les prix du gaz naturel et de l'électricité ont fortement augmenté en raison notamment d'un manque d'investissement dans le secteur, des difficultés d'approvisionnement en gaz russe et des conditions météorologiques. Ces tensions se sont très significativement accentuées suite au conflit en Ukraine en raison de craintes de perturbations dans les approvisionnements, la Russie étant le 1er fournisseur d'énergie de l'Europe. Celles-ci se sont matérialisées fin juin 2022 avec la baisse de 60% des approvisionnements en gaz naturel russe via Nord Stream 1. Les craintes d'un arrêt total des approvisionnements se sont traduites par une forte hausse du prix du gaz naturel en Europe sur les 15 derniers jours de juin 2022, pour atteindre un plus haut depuis mars 2022 (à 145 euros par mégawattheure, à comparer à 35 euros un an auparavant). Le prix du pétrole a pour sa part largement dépassé la barre des 100 $ en mars 2022, pour atteindre un plus haut de l'année à 128 $, le 8 mars, avant de clôturer à 115 $, le 30 juin 2022. Cela est à comparer à un prix de 75 $ un an auparavant, soit une hausse de 53%. Compte tenu de la forte baisse de l'euro par rapport au dollar sur la période (-11.6% sur un an pour se rapprocher de la parité), la hausse du prix du pétrole est encore plus importante exprimée dans la monnaie unique (+73% sur un an).

1. Rapport de Gestion

L'inflation en zone Euro a ainsi atteint un plus haut historique à 8.6% en juin 2022. L'inflation sous-jacente (hors alimentation et énergie) s'est établie quant à elle à 3.7%, bien au-dessus de la cible de 2% de la BCE. Aux Etats-Unis, l'inflation a atteint un plus haut depuis 40 ans, à 9.1% en juin 2022. L'inflation sous-jacente s'est établie à 5.9%, en légère modération par rapport à 6.5% atteint en mars.

Après avoir maintenu des politiques monétaires très accommodantes, les banques centrales ont opéré un revirement majeur à partir de la fin 2021.

Aux Etats-Unis, jusqu'en octobre 2021, la Réserve Fédérale (Fed) a laissé ses taux proches de zéro et poursuivi ses achats d'actifs au rythme de 120 Mrds de $ par mois, avant de commencer à resserrer nettement sa politique monétaire en raison d'une inflation très supérieure à la cible de 2% et ceci de manière prolongée. La Fed a, dans un 1er temps, ralenti ses achats d'actifs à partir du mois de novembre avant de les stopper fin mars 2022. Elle a commencé à réduire la taille de son bilan à partir du mois de juin. Face aux risques liés à l'inflation et un marché du travail « extrêmement » tendu, la Fed a décidé, le 16 mars, de relever ses taux de 25 points de base (pb) pour la 1ère fois depuis 2018. La fourchette d'évolution des Fed funds a ainsi été portée à [0.25% ; 0.50%]. En raison d'une inflation jugée « beaucoup trop élevée » et d'un marché du travail « extrêmement tendu », la Fed a relevé ses taux de 50 points de base, le 4 mai, et, contre toute attente, de 75 pb le 15 juin (la plus forte hausse de taux depuis 1994). Les taux des Fed Funds ont ainsi été relevés à [1.50% ; 1.75%]. Le président de la Fed, Jerome Powell, a par ailleurs signalé qu'une hausse de taux de 50 à 75 pb serait également nécessaire lors de la réunion de juillet. D'ici fin 2022, les membres du comité de politique monétaire anticipent en moyenne une hausse de taux équivalente à celle réalisée jusque-là, soit un taux des Fed Funds à 3.4% fin 2022 puis 3.8% fin 2023. La priorité absolue est l'inflation et la Fed resserre rapidement sa politique monétaire pour qu'elle devienne restrictive, au risque de générer une récession.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi sa politique monétaire très accommodante avant de stopper ses achats d'actifs et préparer les marchés à des hausses de taux à partir de juillet 2022. Elle a maintenu ses taux à des niveaux historiquement bas (0% pour le taux de refinancement, -0.50% pour le taux de dépôt et 0.25% pour le taux de prêt marginal) et continué ses achats d'actifs au travers de ses deux programmes jusqu'en mars 2022. Après avoir réduit ses achats dans le cadre du Programme d'Achat d'Urgence face à la Pandémie (PEPP), elle y a mis un terme comme attendu fin mars 2022. Pour éviter une réduction trop brutale de ses achats, elle a temporairement augmenté la taille de son programme d'achats d'actifs financier (APP) pour la porter à 40 Mds d'euros par mois en avril, 30 Mds par mois en mai et revenir à 20 Mds en juin. Elle y a mis un terme le 1er juillet 2022. Elle a par ailleurs prolongé jusqu'à fin 2024 la période de réinvestissement des titres acquis dans le cadre du PEPP et arrivant à échéance en y apportant une certaine flexibilité si nécessaire. Lors de la réunion du 9 juin, la BCE a été inhabituellement très explicite. Elle a annoncé qu'elle allait relever ses taux de 25 pb le 21 juillet et laissé la porte ouverte à une hausse de taux de 50 pb en septembre, en fonction des anticipations d'inflation à moyen terme. Par la suite, elle procédera à une séquence de hausses de taux progressive mais durable. Le 15 juin, les nettes tensions sur les spreads des pays périphériques, surtout de l'Italie, l'ont amené à tenir une réunion exceptionnelle. Afin de lutter contre le risque de fragmentation qui empêche la transmission de la politique monétaire à l'ensemble des pays de la zone Euro, la BCE a déclaré qu'elle accélérait la finalisation d'un nouvel instrument et qu'elle était prête à utiliser toute la flexibilité des réinvestissements des titres arrivant à échéance et acquis dans le cadre du PEPP. Ce nouvel instrument devrait être présenté lors de la réunion du 21 juillet.

1. Rapport de Gestion

Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre (BoE) a poursuivi une politique monétaire très accommodante une bonne partie de l'année, via le maintien de taux historiquement bas et ses achats d'actifs financiers, avant de surprendre les marchés à partir du mois de septembre. Lors de la réunion du 23 septembre, la BoE a laissé sa politique inchangée mais 2 membres sur 9 ont voté en faveur d'un arrêt du programme d'assouplissement quantitatif laissant présager d'une normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire. Elle a encore créé la surprise, le 16 décembre, en décidant de relever ses taux de 15 points de base, à 0.25%, et devenir ainsi la première des grandes banques centrales à resserrer sa politique monétaire. Cela a été suivi de quatre hausses de taux de 25 points de base, le 3 février, le 17 mars, le 5 mai et le 16 juin pour ramener son taux directeur à 1.25% afin de faire face à la forte accélération de l'inflation.

MARCHES FINANCIERS

Sur l'année écoulée, les taux obligataires se sont fortement tendus de part et d'autre de l'Atlantique en raison de la forte accélération de l'inflation et de l'anticipation d'une inflation plus persistante justifiant une normalisation et un resserrement plus rapide que prévu des politiques monétaires. Ces tensions se sont toutefois un peu modérées à la fin juin 2022 en raison des craintes pesant sur la croissance.

L'année a pourtant commencé par une sensible détente des taux longs et ceci jusqu'au mois d'août 2021. Les marchés ont été portés par le message rassurant de la Fed sur le caractère transitoire de l'accélération de l'inflation et la volonté de la BCE de maintenir une politique monétaire très accommodante. Début août 2021, les taux à 10 ans américain et allemand ont ainsi enregistré leur plus bas de l'année à respectivement 1.17% et -0.50%.

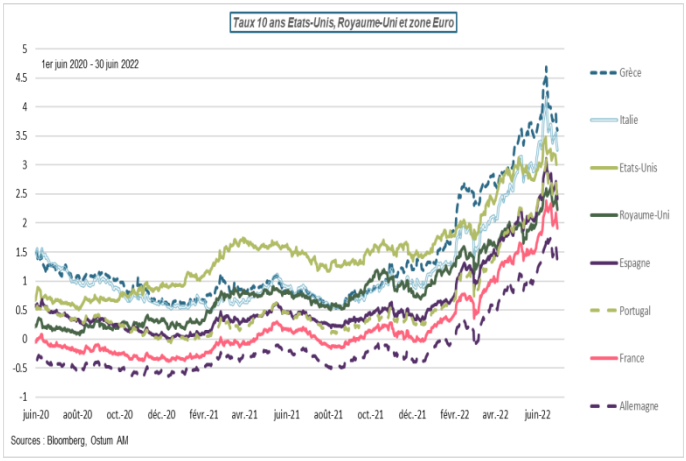

Des tensions ont commencé à s'opérer à partir de de la mi-septembre en raison de la Banque d'Angleterre qui a fait craindre une normalisation plus rapide que prévu de sa politique monétaire lors de la réunion du 23 septembre.

Ces tensions se sont fortement intensifiées au cours du 1er semestre 2022. La guerre en Ukraine et ses conséquences sur les prix énergétiques, les prix alimentaires et les tensions dans les chaînes d'approvisionnement ont provoqué une forte accélération de l'inflation alors qu'elle était déjà élevée. Les banques centrales ont ainsi nettement durci le ton et de manière plus importante aux Etats-Unis en raison du risque plus prégnant d'une boucle prix-salaires. Les tensions ont été beaucoup plus fortes sur les taux courts et notamment sur le taux 2 ans, ce dernier reflétant les anticipations de politique monétaire. Aux Etats-Unis, le taux 2 ans a ainsi augmenté de 270 pb sur l'année écoulée pour clôturer à 3%, le 30 juin 2022, après avoir atteint un plus haut depuis fin 2007, à 3.4%, le 14 juin. Le taux à 10 ans a progressé de 155 pb sur l'année pour clôturer à 3%, le 30 juin 2022, après avoir atteint 3.5% le 14 juin, un plus haut depuis avril 2011. La pente de la courbe 2-10 ans est ainsi devenue nulle reflétant les craintes des investisseurs sur la croissance américaine consécutive au fort resserrement de la politique monétaire.

En zone Euro, les tensions sur les taux se sont également fortement intensifiées au 1er semestre 2022 à la suite du durcissement de ton de la BCE, face à la hausse des anticipations d'inflation, laissant présager d'un taux de dépôt positif d'ici la fin de l'année. Le taux à 2 ans allemand a ainsi augmenté de 130 pb sur l'année écoulée pour clôturer à 0.63%.

1. Rapport de Gestion

Le taux à 10 ans allemand a progressé de 155 pb, pour repasser positif à la fin janvier, et clôturer le 30 juin 2022 à 1.3%. Le taux 10 ans français s'est inscrit quant à lui en hausse de 180 pb sur l'année, pour clôturer à 1.9%, le 30 juin 2022. Si la réélection d'Emmanuel Macron à la présidence de la République a rassuré les investisseurs, ils se sont inquiétés de la perte de sa majorité absolue à l'Assemblée nationale.

Les spreads des pays périphériques se sont fortement écartés à partir du mois d'octobre 2021. Les investisseurs se sont tout d'abord inquiétés de la perspective de l'arrêt du PEPP à la fin mars 2022. Après avoir été ponctuellement rassurés par la réélection de Sergio Mattarella à la présidence de la République en Italie et du maintien de Mario Draghi au poste de 1er ministre, fin janvier 2022, les spreads de l'Italie et de la Grèce se sont de nouveau écartés. Les investisseurs ont réagi à la normalisation plus rapide que prévu de la politique monétaire de la BCE, afin de faire face à la forte accélération de l'inflation, et à la perspective de la fin des achats dans le cadre de l'APP, potentiellement dès le 1er juillet. Ce moindre soutien aux marchés obligataires de la zone Euro dans un contexte de hausse de taux a généré de fortes tensions sur les taux des pays ayant un ratio dette publique sur PIB plus élevé, surtout en Grèce et en Italie. Les investisseurs ont également été déçus, le 9 juin, par l'absence de précisions de la BCE concernant la préparation d'un outil « anti-fragmentation » destiné à éviter des tensions injustifiées sur les taux de certains pays de nature à empêcher la bonne transmission de la politique monétaire à l'ensemble de la zone Euro. Le spread de la Grèce a ainsi culminé à 290 pb, le 14 juin, et celui de l'Italie à 240 pb, avant de se resserrer après la réunion extraordinaire de la BCE. L'annonce prochaine d'un nouvel outil anti-fragmentation en a été à l'origine. Les spreads de l'Italie et de la Grèce ont ainsi clôturé respectivement à 190 pb et 230 pb, le 30 juin 2022, soit un écartement de 90 pb et 125 pb respectivement sur l'ensemble de l'année.

Les marchés boursiers se sont inscrits en hausse sur les six premiers mois de l'année, portés par la poursuite de la reprise post-Covid, avant de fortement baisser sur la deuxième partie de l'année en raison des craintes liées à la guerre en Ukraine, la forte inflation et le net resserrement des politiques monétaires pour la contrer faisant courir un risque de récession.

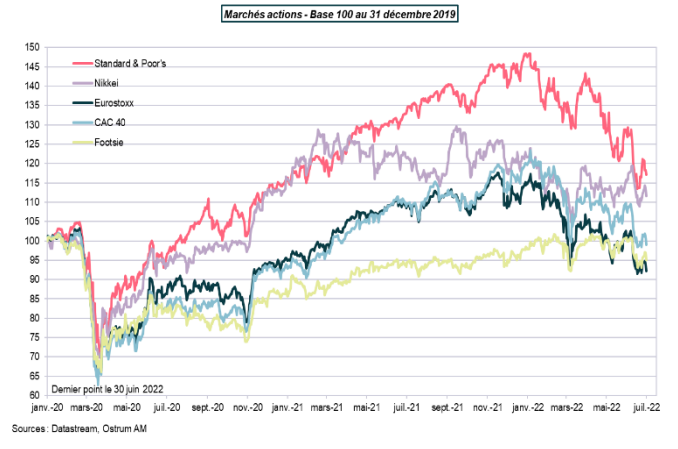

Au cours du 2ème semestre 2021, les marchés actions ont continué de bénéficier du net rebond de la croissance après le choc lié à la crise du Covid-19, du maintien de politiques monétaires très accommodantes et de mesures budgétaires ciblées de la part des gouvernements. Ils n'ont été que ponctuellement affectés en septembre par les craintes de défaut du promoteur chinois Evergrande, le durcissement de ton de la Banque d'Angleterre, puis, à la fin novembre/début décembre, par la découverte du variant Omicron plus contagieux. Les marchés se sont inscrits en hausse sur les six premiers mois de l'année : + 10.9% pour le Standard & Poor's, +5.8% pour l'Eurostoxx 50 et +9.9% pour le CAC 40. Au Japon, le Nikkei n'a pas progressé.

Sur la deuxième partie de l'année, les marchés ont chuté. Au 1er trimestre 2022, les indices boursiers ont été affectés dans un premier temps par les craintes liées au variant Omicron puis le changement de ton des banquiers centraux suite à la nette accélération de l'inflation.

1. Rapport de Gestion

Le 24 février, l'éclatement de la guerre entre la Russie et l'Ukraine et l'escalade du conflit se sont traduits par une chute des marchés actions européens en raison de la forte dépendance de l'UE à l'énergie et aux métaux russes. Entre le 24 février et le 8 mars, les indices Eurostoxx 50 et le Cac 40 ont ainsi perdu 12% alors que le recul de l'indice S&P a été limité à 1.3%. Après une courte phase de rebond, les indices se sont de nouveau inscrits en forte baisse. La hausse des taux de la part des banques centrales plus rapide que prévu et les craintes sur la croissance en ont été à l'origine. Au cours du 2ème trimestre 2022, les craintes de récession sont devenues plus prégnantes en raison des pertes de pouvoir d'achat subies par les ménages du fait de la forte inflation et de taux d'intérêt plus élevés liés aux hausses de taux des banques centrales pour lutter contre l'inflation. Ainsi, au cours du 1er semestre 2022, le S&P a chuté de 20.6% et l'Eurostoxx 50 a enregistré sa plus forte baisse depuis la crise financière de 2008/2009 : -19.6%. Le CAC 40 a perdu 17.2% et le Nikkei 8.3%.

Sur l'ensemble de l'année, le S&P s'est inscrit en baisse de 11.9%, l'Eurostoxx 50 de 15%, le CAC 40 de 9% et le Nikkei de 8.3%.

ETUDES ECONOMIQUES – NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Juin 2022

1. Rapport de Gestion

■ Evolution des marchés

■ Actions

Du 30/06/2021 au 30/06/2022

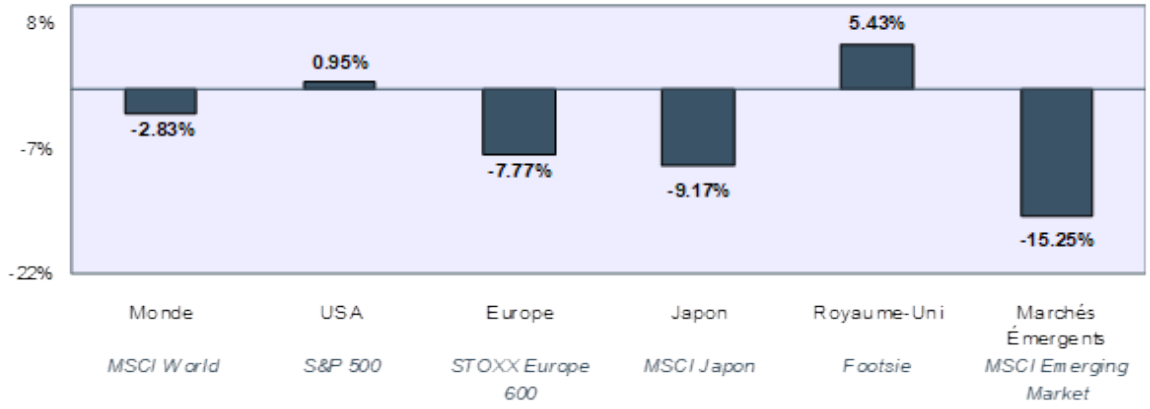

Les performances sont calculées en euros, dividendes nets réinvestis

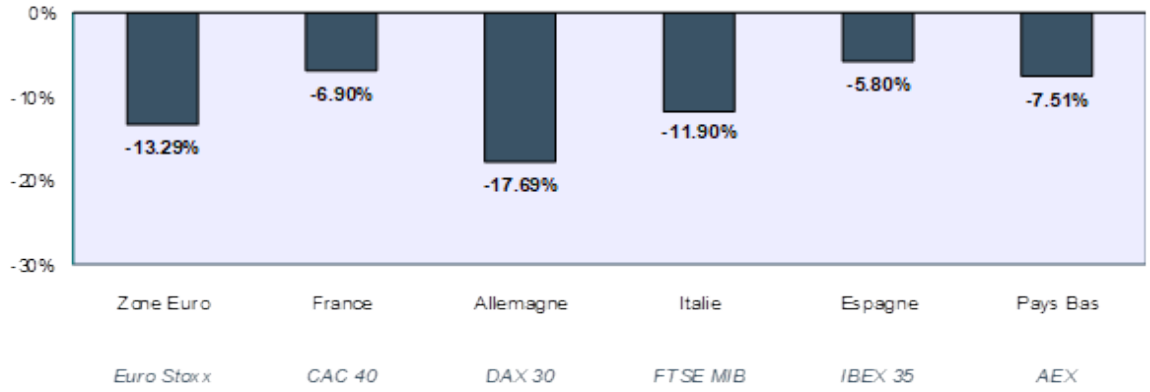

■ Obligations

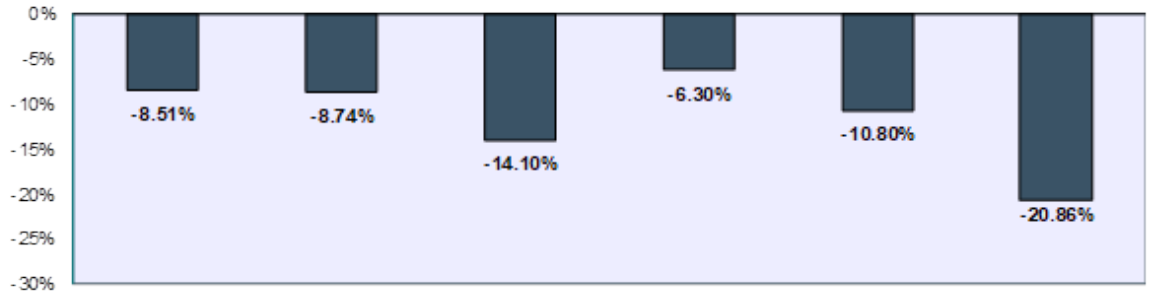

Les performances sont calculées au cours de clôture

■ Monétaire

Taux interbancaire 3 mois	30/06/2022 (en %)	30/06/2021 (en %)
Zone Euro	-0.20	-0.54
Royaume-Uni	1.67	0.08
USA	2.29	0.15
Japon	0.07	0.06

1. Rapport de Gestion

■ Politique de gestion

L'actif du FCPE « Sélection DNCA Sérénité Plus » est investi en totalité et en permanence en parts I (Code ISIN : FR0010986323) du Fonds « DNCA Sérénité Plus », et à titre accessoire, en liquidités.

DNCA SERENITE PLUS I

Point sur l'exercice écoulé

Après un deuxième semestre 2021 à la volatilité modérée, le premier semestre 2022 a été particulièrement difficile pour les investisseurs avec des performances fortement négatives pour les actions, le crédit et les taux. D'une part, les banques centrales changent de braquet dans leur combat contre l'inflation et augmentent leur taux rapidement (FED, Banque centrale américaine) ou s'apprête à le faire (BCE, Banque centrale européenne), et d'autre part, les attentes d'une prochaine récession ne font que se renforcer. Dans cette période d'incertitudes élevées, la volatilité reste très élevée sur toutes les classes d'actifs.

Sur les marchés européens, pour illustrer le changement des attentes des investisseurs sur la politique monétaire de la BCE, peut être pris pour référence, le contrat sur les taux Euribor 3-mois à échéance juin 2023 qui est passé de -0,35 % fin juin 2021 à 1,74 % un an plus tard. L'inflation plus forte et plus persistante et la réaction de la BCE expliquent ce réajustement marqué. Les « spreads » de crédit se sont eux décompressés pour passer de 80 à presque 200 points de base sur un indice d'obligations non-financières européennes « Investment Grade », reflétant l'aversion pour le risque de la part des investisseurs.

Sur l'exercice, DNCA Sérénité Plus affiche une performance Part I : -2,55 % contre -2,62 % pour son indicateur de référence FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 ans calculé coupons réinvestis.

Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.

Sur l'exercice, on retrouve parmi les meilleurs contributeurs les obligations *Italie Inflation 2024* ainsi que les obligations *France Inflation 2024 et 2027* ; les actions *Bel* et *Suez* ont aussi contribué positivement à la performance du fonds. À l'inverse, les obligations *EDF call 2024, Nexi 2024, IHO Verwaltungs 2025* ont été parmi les moins bons contributeurs, de même que les obligations *Vodafone call 2023* et *Volkswagen call 2024*.

Parmi les principaux mouvements opérés au cours de l'exercice, nous pouvons noter les investissements en *Banco BPM tier 2 call 2022, Banca Ifis 2023, Banco Santander FRN 2024.* A l'inverse, les lignes en *Telecom Italia convertible 2022 et Thyssen Krupp 2022* ont été amorties et l'obligation *France inflation 2027* a été cédée.

Le niveau des liquidités dans le portefeuille (y compris les OPCVM monétaires) s'élève en fin d'exercice à 8 % du portefeuille et l'actif net s'établit à 511,5 millions d'euros.

1. Rapport de Gestion

Sur l'ensemble de l'exercice, la performance de Sélection DNCA Sérénité Plus est de :

- Part I : -2.85%
- Part I2 FGE : -2.54%
- Part A1 (démarrée le 24/02/2022) : -2.28%
- Part A2 (démarrée le 24/05/2022) : -1.56%
- Part CO (démarrée le 22/03/2022) : -2.47%
- Part RE : -3.92%

Les performances passées ne préjugent en rien de performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
DNCA SERENITE PLUS INSTIT. FCP	82 131 875,15	12 968 499,52

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Effet de levier

- Montant total brut du levier auquel le FIA a recours : 99,90%.
- Montant total net du levier auquel le FIA a recours : 100,00%.

Levier Brut :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions, y compris des dérivés qui sont convertis en équivalent sous-jacent qu'ils soient en couverture ou en exposition, et en excluant la trésorerie et ses équivalents.

Levier en engagement (net) :
Cet indicateur mesure la somme des valeurs absolues de toutes les positions après conversion en équivalent sous-jacent des dérivés et prise en compte des accords de compensation et/ou couverture. Un résultat inférieur ou égal à 100% indique l'absence de levier du fonds.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Profil de risque et de rendement » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion.

■ Gestion des liquidités

La société de gestion de portefeuilles a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

1. Rapport de Gestion

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation du fonds, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

■ **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.
Actifs faisant l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : 0%.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

Intégration de critères extra-financiers

Le fonds considère l'analyse extra-financière comme un complément à l'analyse financière traditionnelle. En portant un regard différent sur les états financiers, le fonds acquière une compréhension des enjeux sur le long terme, ce qui offre un cadre pour anticiper d'une part les risques externes de l'entreprise (nouvelles réglementations, perturbations technologiques, etc.) et les risques internes (accidents du travail, mouvements sociaux, etc.) et, d'autre part, identifier les moteurs de croissance à long terme. L'objectif est d'améliorer les connaissances fondamentales des entreprises pour sélectionner les meilleurs titres pour le portefeuille.

Le fonds a accès à la recherche relative aux critères environnementaux, sociaux et de gouvernance « ESG » et à l'outil interne « ABA[1] ». Par ailleurs, les informations importantes sont systématiquement diffusées en interne par e-mail et au sein des comités de direction, par exemple la survenance d'un litige grave, un changement majeur de gouvernance, un accident du travail, etc. Pour aller plus loin, une table de conversion pour intégrer une prime de risque "ESG" dans la prime de risque des modèles de valorisation financière. Cela peut avoir un impact positif (en réduisant la prime de risque) et ainsi augmenter l'objectif de prix ; ou, au contraire, cela peut avoir un impact négatif.

Dans ce cadre, le fonds pratique l'intégration des critères ESG sans aucune contrainte dans le processus de gestion.

Notations ESG fondées sur la responsabilité d'entreprise

L'analyse de la responsabilité d'entreprise se décline en quatre volets : la responsabilité des actionnaires, la responsabilité environnementale, la responsabilité des relations de travail et la responsabilité sociale. Chaque aspect est évalué indépendamment et pondéré en fonction de son importance pour l'entreprise. Cette analyse approfondie conduit à une note sur 10.

Chaque critère est analysé en utilisant une combinaison de critères qualitatifs et quantitatifs, dont certains sont présentés ci-dessous. De plus, l'analyse et la notation sont menées en fonction des enjeux du secteur et des pratiques d'entreprises comparables. La notation de responsabilité reflète ainsi la qualité de la démarche globale d'une entreprise en tant qu'acteur économique quel que soit son secteur d'activité.

Rapports ESG

Le fonds ne produit pas de rapports spécifiques sur les mesures ESG.

Perspectives pour le prochain exercice

Les changements de direction des marchés d'un jour à l'autre au gré des chiffres d'inflation, des indicateurs macro-économiques et des mouvements brusques sur les taux d'intérêts ne militent pas pour changer le positionnement du fonds. Le focus est porté sur la valorisation et sont préférées les sociétés au bilan solide et dont l'équilibre financier ne dépend pas des taux d'intérêts. La génération de « cashflows » opérationnels doit permettre d'envisager une période où la croissance est plus vacillante.

SFDR

Le fonds est sujet à des risques de durabilité tels que définis à l'article 2(22) du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »), par un événement ou une condition environnementale, sociale ou de gouvernance qui, s'il se produit, pourrait entraîner un effet négatif réel ou potentiel impact sur la valeur de l'investissement. Si le processus d'investissement de portefeuille peut intégrer de façon non systématique une approche environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), l'objectif d'investissement du portefeuille n'est pas en premier lieu d'atténuer ce risque. Cette approche peut par exemple porter sur la prise en compte de l'évolution de l'empreinte carbone et de la politique climat efficacité énergétique des émetteurs, les indicateurs sociaux des émetteurs tels que, par exemple, le climat social et les conditions de travail ou les formations, ou encore la gouvernance, notamment la compétence des dirigeants ou encore le respect des actionnaires minoritaires. La politique de gestion du risque de durabilité est disponible sur le site internet de la Société de gestion.

Les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement de la société gestion sur les facteurs de durabilité ne sont pas pris en compte en raison de l'absence de données disponibles et fiables. La Société de gestion pourra faire évoluer sa position dans le cadre de l'application des mesures de niveau 2 (dit « RTS ») relative au Règlement SFDR

Information relative au Règlement Taxonomie 2020/852/UE

Les investissements sous-jacents de cet OPCVM ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

1. Rapport de Gestion

e) Loi Energie Climat

Cet OPC n’est pas concerné par la réglementation sur la Loi Energie Climat.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/natixis-investment-managers-international-rapport-sur-lexercice-des-droits-de-vote.

■ Politique de rémunération

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision.
Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.

Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ;…) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus d'une fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation[1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

[1] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.
In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2021* : 28 687 792 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2021 : 12 824 013 €
Effectifs concernés : 376 collaborateurs
**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2021*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2021 : 11 163 156 € dont,
- Cadres supérieurs : 5 149 350 €
- Membres du personnel : 6 013 806 €

Effectifs concernés : 54

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **http://www.im.natixis.com**.

■ Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC DNCA SERENITE PLUS. Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,22% TTC, dont 0,80% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,43% TTC, dont 1,01% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,40% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,41% TTC, dont 0,00% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE Part I2.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 0,72% TTC, dont 0,31% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 2,26% TTC, dont 1,85% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 0,41% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE.

Le rapport annuel du maître est disponible sur demande auprès de la société de gestion.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du commissaire aux comptes

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 juin 2022

SELECTION DNCA SERENITE PLUS
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France
75013 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier SELECTION DNCA SERENITE PLUS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie *« Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels »* du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'OPC ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'OPC.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur- Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'OPC à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2022.12.02 17:51:39 +0100

5. Comptes de l'exercice

a) Comptes annuels

■ BILAN ACTIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
INSTRUMENTS FINANCIERS	**363 917 583,92**	**303 935 150,53**
OPC MAÎTRE	**363 917 583,92**	**303 935 150,53**
Instruments financiers à terme	**0,00**	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	**190 539,20**	**628 492,55**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	190 539,20	628 492,55
COMPTES FINANCIERS	**616 518,07**	**1 388 673,25**
Liquidités	616 518,07	1 388 673,25
TOTAL DE L'ACTIF	**364 724 641,19**	**305 952 316,33**

5. Comptes de l'exercice

■ BILAN PASSIF AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	365 146 694,31	306 254 215,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	202 561,71	222 614,24
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 070 800,41	-848 740,18
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**364 278 455,61**	**305 628 089,59**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	**446 185,58**	**324 226,74**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	446 185,58	324 226,74
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**364 724 641,19**	**305 952 316,33**

(a) Y compris comptes de régularisation.
(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

5. Comptes de l'exercice

■ HORS-BILAN AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**0,00**	**0,00**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	4 153,04	3 498,68
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**4 153,04**	**3 498,68**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**-4 153,04**	**-3 498,68**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 002 913,70	729 532,70
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	81 044,69	90 304,96
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	**-926 022,05**	**-642 726,42**
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-144 778,36	-206 013,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	**-1 070 800,41**	**-848 740,18**

5. Comptes de l'exercice

b) Comptes annuels - Annexes comptables

1. Règles et méthodes comptables

PRÉAMBULE

La clôture de l'exercice comptable est réalisée systématiquement le dernier jour de Bourse du mois de juin. Pour 2022, il s'agit du 30 Juin.

L'exercice couvre la période du **1er juillet 2021 au 30 juin 2022.**

Les comptes annuels sont présentés pour cet exercice, sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01, modifié.

RÈGLES ET METHODES COMPTABLES

1 - Présentation

Les comptes annuels comprennent le bilan, les engagements hors bilan, le compte de résultat et l'annexe. Celle-ci expose les règles et méthodes comptables utilisées pour établir les comptes et donne des compléments d'information sur ces comptes.

2 - Règles d'évaluation

Les principales règles d'évaluation utilisées, si nécessaire, sont les suivantes :

- Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé français ou étranger sont évaluées au prix du marché. Le prix du marché retenu est le cours de clôture du jour de la valorisation, ou le dernier cours connu à cette date. Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation, sous la responsabilité de la société de gestion.
- Les valeurs étrangères détenues sont évaluées sur la base de leur cours sur la place boursière où elles ont été acquises ; l'évaluation en euros est alors obtenue en retenant les parités de change euro/devise fixées à Paris le jour du calcul de la valeur liquidative.
- Les valeurs d'entreprise non cotées sont évaluées de la manière suivante :

⇨ pour les obligations et les titres de créance : au nominal majoré des intérêts courus non échus, le contrat d'émission comportant l'engagement de la société émettrice de racheter les titres à leur valeur nominale augmentée du coupon couru, à première demande de la société de gestion ;

⇨ pour les parts sociales ou actions : en fonction des informations communiquées par l'entreprise sur la base de la méthode d'évaluation décrite par le règlement ; cette méthode fait l'objet d'une validation périodique par un expert indépendant. La valorisation est validée annuellement par le commissaire aux comptes de l'entreprise.

- Les OPC sont valorisés à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

5. Comptes de l'exercice

- Les titres de créances négociables (TCN) sont évalués à la valeur de marché :

En l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée : les taux retenus sont ceux des émissions de titres équivalents affectés de la marge de risque liée à l'émetteur. Cette marge doit être corrigée en fonction des risques de marché (taux, émetteur, ...).

Les titres de créance négociables d'une durée résiduelle inférieure à trois mois, c'est-à-dire dont la durée à l'émission :

a) est inférieure ou égale à trois mois,

b) est supérieure à trois mois mais acquis par le FCPE trois mois ou moins de trois avant l'échéance du titre,

c) est supérieure à trois mois, acquis par le FCPE plus de trois mois avant l'échéance du titre, mais dont la durée de vie restant à courir, à la date de détermination de la valeur liquidative devient égale ou inférieure à trois mois, peuvent être évalués de façon linéaire ; c'est-à-dire en étalant sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition (cas a) ou la valeur de marché (cas b et c) et la valeur de remboursement.

- Les titres reçus en pension sont maintenus à la valeur du contrat.
- Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché.
- Les prêts et emprunts de titres sont évalués à leur valeur de marché.
- Les opérations à terme ferme et conditionnelles sont effectuées sur les marchés réglementés et sont évaluées au prix du marché.
- Pour les engagements hors bilan : les instruments à terme ferme sont présentés à la valeur nominale et les instruments à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.
- Les intérêts courus sur obligations sont calculés au jour de l'établissement de la valeur liquidative.
- Les intérêts sont comptabilisés coupon encaissé.
- Les achats et ventes de titres sont comptabilisés frais exclus.
- Les sommes distribuables sont capitalisées.

5. Comptes de l'exercice

3 - Frais de fonctionnement et de gestion, commissions

1) Pour la Part I

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,05 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

2) Pour la Part I2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,05 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	Entreprise
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

5. Comptes de l'exercice

3) Pour la Part RE

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,85 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40 % (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

4) Pour la Part CO

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,45 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

5. Comptes de l'exercice

5) Pour la Part A1

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,55% (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

6) Pour la Part A2

	Frais facturés au FCPE	Assiette	Taux barème	Prise en charge
1	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Commission de gestion administrative, comptable et financière (dont les honoraires du Commissaire aux Comptes selon un barème dégressif*) : 1,76 % (TTC) maximum l'an de l'actif net	FCPE
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Commissions de gestion indirectes** : 0,40% (TTC) maximum l'an	FCPE
3	Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	Néant
4	Commission de surperformance	Actif net	Néant	Néant

5. Comptes de l'exercice

Pour toutes les parts

** Dans la limite des frais réellement facturés. Les honoraires du Commissaire aux comptes dépendent du programme de travail de celui-ci. Ils sont fortement dégressifs en taux en fonction de l'actif net du Fonds. Ils peuvent être plus élevés une année donnée en cas d'opérations exceptionnelles.*
** Les frais de gestion indirects, nets de rétrocessions, ne dépasseront pas 0,40% TTC max de l'actif net du fonds. Ils sont à la charge du fonds. Ce taux ne comprend pas les commissions de surperformance et de mouvement de l'OPC maitre.

Le taux des frais effectivement constaté est mentionné chaque année dans le rapport de gestion.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont perçus mensuellement. Les différents postes constituant ces frais sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative.

Natixis Investment Managers International n'ayant pas opté pour le régime de la TVA, les frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion (hors honoraires du Commissaire aux Comptes) n'y sont pas actuellement assujettis.

Frais de transaction :
Les courtages, commissions et frais conformes aux pratiques de marchés, afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans le FCPE, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités du Fonds.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires :
Une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties prenant en compte des critères objectifs tels que le coût de l'intermédiation, la qualité d'exécution, la recherche a été mise en place au sein de la société de gestion. Cette procédure est disponible sur le site internet de la Société de Gestion à l'adresse suivante : www.im.natixis.com.

Rappel du tableau des frais du FCP maître « DNCA SERENITE PLUS » :

***Frais de gestion financière**.*
Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Frais administratifs externes à la société de gestion

Ces frais recouvrent les frais de Commissaire aux comptes, de dépositaire, de valorisateur. Ils sont prélevés au fonds.

***Commissions de mouvement** : seul le dépositaire en bénéficie.*

***Commission de surperformance** : elle rémunère la société de gestion, dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elle est donc facturée à l'OPCVM.*

5. Comptes de l'exercice

	Frais facturés aux Parts I	***Assiette***	***Taux barème***
1	*Frais de fonctionnement et de gestion financière (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement) et frais administratifs externes à la société de gestion (CAC, Dépositaire, Valorisateur, avocats, etc.)*	*Actif net*	*0,40 % (TTC), taux maximum*
2	*Commission de surperformance*	*Actif net*	*20% TTC de performance positive du FCP au-delà de celle de son indice de référence le* Bloomberg Euro-Aggregate 1-3 year.
3	*Prestataires percevant des commissions de mouvement :* *Dépositaire : 100%*	*Prélèvement sur chaque transaction*	*Actions :* *0,025% TTC maximum* *TCN, BT, Produits de Taux :* *Commission fixe maximum de 48€ TTC* *Marchés à Terme :* *Futures : 2,00% TTC par lot* *Options : 0,40% TTC* *OPCVM : 180 TTC € maximum*

Il est précisé qu'une quote-part des frais de gestion financière prélevés peut servir à rémunérer les intermédiaires chargés du placement des parts du Fonds.

Les rémunérations perçues à l'occasion d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres ainsi que sur toute opération équivalente en droit étranger sont intégralement acquises au FCP.

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

Cette commission de surperformance est mise en place pour la première fois entre le 18/01/2011 et le 29/06/2012, puis ultérieurement sur des périodes de référence correspondant à l'exercice comptable.

- dès lors que la valeur liquidative du fonds enregistre une performance positive et supérieure à celle de l'indice de référence, après imputation des frais de gestion financière fixes, une provision de commission de surperformance au taux de 20% TTC sera appliquée sur la partie de cette performance positive et supérieure à l'indice de référence,

5. Comptes de l'exercice

a) *- cette commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative sur la base de 20% TTC de la surperformance constatée entre l'évolution de la valeur liquidative et celle de la clôture de l'exercice précédent*

b) *cette commission de surperformance n'est provisionnée que dans la mesure d'une évolution positive de la valeur liquidative sur la période de référence (entre l'évolution de la valeur liquidative à la date du calcul des frais variables et celle de la clôture de l'exercice précédent). Dans le cas de sous performance, il est procédé à des reprises de provisions éventuelles à hauteur maximum du compte de provisions antérieures constituées.*

c) *En cas de rachat de parts par un investisseur en cours d'exercice, la quote-part de la commission de sur performance est acquise à la société de gestion, et prélevée à la clôture de l'exercice.*

d) *La première date de prélèvement est le dernier jour de Bourse de juin 2012. Le mode de calcul des frais de gestion financière variables est tenu à la disposition des porteurs.*

Méthode de calcul :

La commission de surperformance, applicable à une catégorie de part donnée, est calculée selon la méthode indicée. 20% TTC représente la différence entre l'actif du Fonds avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indice Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (coupons nets réinvestis, cours de clôture – (code Bloomberg : LE13TREU Index)) sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que le Fonds.

Période de référence :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à 5 ans. La société de gestion s'assure que, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. La première période de référence de 5 ans débute le 1er juillet 2022.

Période d'observation et fréquence de cristallisation :

La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1er juillet au 30 juin de chaque année. La fréquence de cristallisation consiste à considérer comme définitive et exigible la commission de surperformance provisionnée.
La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable si, sur une période d'observation, l'actif valorisé du Fonds est supérieur à celui de l'actif de référence et si le Fonds enregistre une performance positive. La part variable des frais de gestion représentera 20% TTC de l'écart constaté. Cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative après imputation des frais de gestion fixes. Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.
Cette commission de surperformance est prélevée annuellement, à la clôture de l'exercice comptable. En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées sera définitivement acquise et sera prélevée par la société de gestion à la clôture de l'exercice.
Le prospectus du Fonds Maître prévoit un exemple illustrant les modalités de calcul de la commission de surperformance, le mécanisme de rattrapage et l'incidence potentielle sur le rendement des investissements.

Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 1548,60€ T.T.C.

5. Comptes de l'exercice

■ 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2022 EN EUR

	30/06/2022	30/06/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**305 628 089,59**	**214 900 016,80**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	171 130 543,20	148 870 764,91
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-102 373 212,89	-62 916 596,90
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	181 654,84	175 632,25
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 781,35	0,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-9 356 815,73	5 241 048,95
Différence d'estimation exercice N	*-2 636 483,52*	*6 720 332,21*
Différence d'estimation exercice N-1	*-6 720 332,21*	*-1 479 283,26*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-926 022,05	-642 726,42
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (**)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**364 278 455,61**	**305 628 089,59**

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.
(**) N-1 : Frais de certification annuelle d'un LEI : - 50,00€

5. Comptes de l'exercice

■ SOUSCRIPTIONS RACHATS(*)

	30/06/2022	30/06/2021
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	**171 130 543,20**	**148 870 764,91**
Versements de la réserve spéciale de participation	27 413 409,71	17 663 363,66
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	32 921 856,67	19 049 346,28
Intérêts de retard versés par l'entreprise (intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	5 589 274,38	3 943 251,77
Abondements de l'entreprise	10 386 585,17	8 015 419,96
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	94 819 417,27	100 199 383,24
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
Droits d'entrée à la charge de l'entreprise	*0,00*	*0,00*
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	**102 373 212,89**	**62 916 596,90**
Rachats	46 068 928,88	29 631 879,71
Transferts à destination d'un autre OPC	56 304 284,01	33 284 717,19

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

5. Comptes de l'exercice

■ 3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

■ 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

■ 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

■ 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

■ 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2022
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	190 539,20
TOTAL DES CRÉANCES		**190 539,20**
DETTES		
	Rachats à payer	359 587,45
	Frais de gestion fixe	86 598,13
TOTAL DES DETTES		**446 185,58**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-255 646,38**

■ 3.6. CAPITAUX PROPRES

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1		
Parts souscrites durant l'exercice	55 514,8550	167 816,87
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	55 514,8550	167 816,87
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	55 514,8550	
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2		
Parts souscrites durant l'exercice	9,8050	29,91
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	9,8050	29,91
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9,8050	
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO		
Parts souscrites durant l'exercice	8 908,5268	26 807,74
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	8 908,5268	26 807,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 908,5268	
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE Part I2		
Parts souscrites durant l'exercice	1 967 331,8760	6 296 168,51
Parts rachetées durant l'exercice	-2 534 114,5487	-8 124 276,02
Solde net des souscriptions/rachats	-566 782,6727	-1 828 107,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 830 749,8965	
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I		
Parts souscrites durant l'exercice	35 312 405,3696	164 361 644,76
Parts rachetées durant l'exercice	-20 229 154,6708	-94 221 405,01
Solde net des souscriptions/rachats	15 083 250,6988	70 140 239,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	74 600 148,2311	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE		
Parts souscrites durant l'exercice	92 390,1155	278 075,41
Parts rachetées durant l'exercice	-9 133,9814	-27 531,86
Solde net des souscriptions/rachats	83 256,1341	250 543,55
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	86 727,5530	

5. Comptes de l'exercice

• 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE Part I2	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	30/06/2022
Parts SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	90,62
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,79
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	16,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,64
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE Part I2	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	920 277,91
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,31
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 483,87
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,20
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

■ 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	30/06/2022
Garanties reçues par l'OPC	0,00
- dont garanties de capital	0,00
	0,00
Autres engagements reçus	0,00
Autres engagements donnés	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.9. AUTRES INFORMATIONS

• 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

• 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

• 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			363 917 583,92
	FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS INSTIT. FCP	363 917 583,92
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**363 917 583,92**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-1 070 800,41	-848 740,18
Total	**-1 070 800,41**	**-848 740,18**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-654,53	0,00
Total	**-654,53**	**0,00**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-0,01	0,00
Total	**-0,01**	**0,00**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-48,58	0,00
Total	**-48,58**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-376,95	-398,97
Total	**-376,95**	**-398,97**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-1 066 019,44	-848 297,13
Total	**-1 066 019,44**	**-848 297,13**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-3 700,90	-44,08
Total	**-3 700,90**	**-44,08**

5. Comptes de l'exercice

• Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/06/2022	30/06/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	202 561,71	222 614,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**202 561,71**	**222 614,24**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	40,24	0,00
Total	**40,24**	**0,00**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	2,36	0,00
Total	**2,36**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	13 619,83	19 623,09
Total	**13 619,83**	**19 623,09**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	188 761,06	202 990,32
Total	**188 761,06**	**202 990,32**

	30/06/2022	30/06/2021
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	138,22	0,83
Total	**138,22**	**0,83**

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Actif net Global en EUR	**165 940 254,09**	**171 805 981,42**	**214 900 016,80**	**305 628 089,59**	**364 278 455,61**
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A1 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	165 456,69
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	55 514,8550
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2,98040
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	-0,01
Part SELECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS A2 en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	29,44
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	9,8050
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00254
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS CO en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	26 499,27
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	8 908,5268
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	2,97459
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

■ 3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/06/2018	28/06/2019	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS FGE I2 en EUR					
Actif net	2 764 578,41	3 320 794,80	31 687 530,57	26 978 033,31	24 518 821,65
Nombre de titres	882 942,4197	1 056 658,8710	10 102 793,5376	8 397 532,5692	7 830 749,8965
Valeur liquidative unitaire	3,13109	3,14273	3,13651	3,21261	3,13109
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,02	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS I en EUR					
Actif net	163 175 675,68	168 485 186,62	183 212 486,23	278 639 494,67	339 314 121,29
Nombre de titres	35 435 408,9239	36 564 027,7802	39 961 293,9657	59 516 897,5323	74 600 148,2311
Valeur liquidative unitaire	4,60487	4,60794	4,58474	4,68168	4,54843
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-0,02	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	-0,01	-0,01	-0,01
Part SELECTION DNCA SERENITE PLUS RE en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	10 561,61	253 527,27
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	3 471,4189	86 727,5530
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	3,04244	2,92326
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	-0,01	-0,04

5. Comptes de l'exercice

■ 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
DNCA SERENITE PLUS INSTIT. FCP	EUR	3 155 172,394	363 917 583,92	99,90
TOTAL FRANCE			**363 917 583,92**	**99,90**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**363 917 583,92**	**99,90**
TOTAL Organismes de placement collectif			**363 917 583,92**	**99,90**
Créances			**190 539,20**	**0,05**
Dettes			**-446 185,58**	**-0,12**
Comptes financiers			**616 518,07**	**0,17**
Actif net			**364 278 455,61**	**100,00**

6. Annexe(s)

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0013531068
Part Assureur A1
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le FCPE ''Sélection DNCA Sérénité Plus'' est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français ''DNCA Sérénité Plus'', géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître ''DNCA SERENITE PLUS'' en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- *L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois.*
- *La stratégie d'investissement du fonds maître consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées.*
- *L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisation jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*
  Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds (''coco bonds'') dans la limite de 10% de l'actif net.
  Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition au marché d'actions et/ou de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,22%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 1996.
- **Année de création de la part A1 :** 2020.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code ISIN : FR0013531076
Part Assureur A2
FIA de droit français

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le FCPE ''Sélection DNCA Sérénité Plus'' est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français ''DNCA Sérénité Plus'', géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître ''DNCA SERENITE PLUS'' en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- *L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois.*
- *La stratégie d'investissement du fonds maître consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées.*
- *L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisation jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*
  Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds (''coco bonds'') dans la limite de 10% de l'actif net.
  Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne peut demander tous les jours le rachat des parts détenues à la demande des bénéficiaires du PER assurantiel. Les rachats sont exécutés sur la base de la valeur liquidative telle que définie par le PER assurantiel et/ou dans la documentation contractuelle associée. Les bénéficiaires d'un PER assurantiel sont invités à se renseigner directement auprès d'ARIAL CNP ASSURANCES ou du gestionnaire de leur PER, sur les modalités de modification de leur exposition via leur PER.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition au marché d'actions et/ou de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,43%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon le plan d'épargne retraite de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès du gestionnaire du PER de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 1996.
- **Année de création de la part A2 :** 2020.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Gestionnaire du PER: ARIAL CNP ASSURANCES ou toute entreprise d'assurance partenaire de Natixis Interépargne, en qualité de gestionnaire du PER au sens de l'article L224-8 du Code monétaire et financier.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise, du gestionnaire du PER ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/épargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou auprès du gestionnaire du PER ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International, 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : toutes les informations concernant le FCPE peuvent être obtenues en s'adressant au gestionnaire du PER ou auprès de la société de gestion : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Fiscalité : selon le type de versement et les options prises à la souscription, outre les prélèvements sociaux sur les plus-values, le capital constitué peut être soumis à impôt sur le revenu (ou au prélèvement forfaitaire unique) lors du rachat. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès du gestionnaire du PER.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises
- Lorsque le Plan donne lieu à l'adhésion à un contrat d'assurance de groupe, les titulaires du plan sont représentés au Conseil de Surveillance du FCPE en lieu et place de l'entreprise d'assurance porteuse des parts.
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000130709
Part CO
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le FCPE ''Sélection DNCA Sérénité Plus'' est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français ''DNCA Sérénité Plus'', géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître ''DNCA SERENITE PLUS'' en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- *L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois.*
- *La stratégie d'investissement du fonds maître consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées.*
- *L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisation jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*
  Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds (''coco bonds'') dans la limite de 10% de l'actif net.
  Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition au marché d'actions et/ou de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,22%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Compte tenu de la date de création de la part, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 1996.
- **Année de création de la part CO :** 2021.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000064889
Part I (C) EUR
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le FCPE ''Sélection DNCA Sérénité Plus'' est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français ''DNCA Sérénité Plus'', géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître ''DNCA SERENITE PLUS'' en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- *L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois.*
- *La stratégie d'investissement du fonds maître consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées.*
- *L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisation jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*
  Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds (''coco bonds'') dans la limite de 10% de l'actif net.
  Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition au marché d'actions et/ou de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	0,72%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

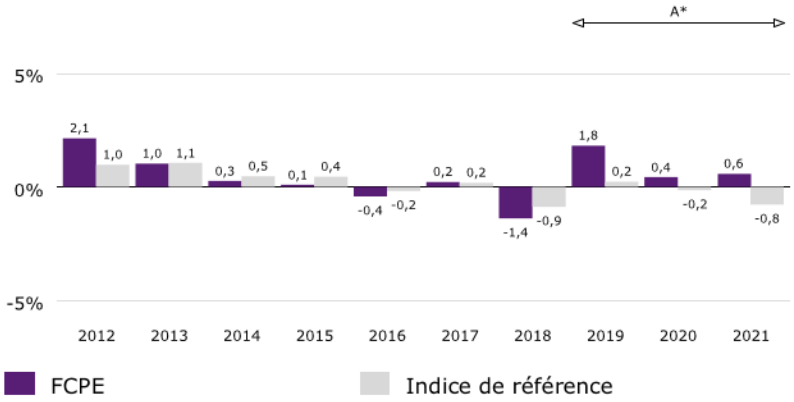

A*: Les performances passées ne sont plus d'actualité, le FCPE devient nourricier du fonds DNCA Sérénité Plus à compter du 07/01/2019. La stratégie de gestion s'aligne sur celle de son fonds maitre.

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE :** 1996.
- **Année de création de la part I (C) EUR :** 1996.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS
Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000110839
Part I2
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le FCPE ''Sélection DNCA Sérénité Plus'' est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français ''DNCA Sérénité Plus'', géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître ''DNCA SERENITE PLUS'' en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- *L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois.*
- *La stratégie d'investissement du fonds maître consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées.*
- *L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisation jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*
  Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds (''coco bonds'') dans la limite de 10% de l'actif net.
  Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition au marché d'actions et/ou de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	0,41%
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les frais pris en charge par votre entreprise.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

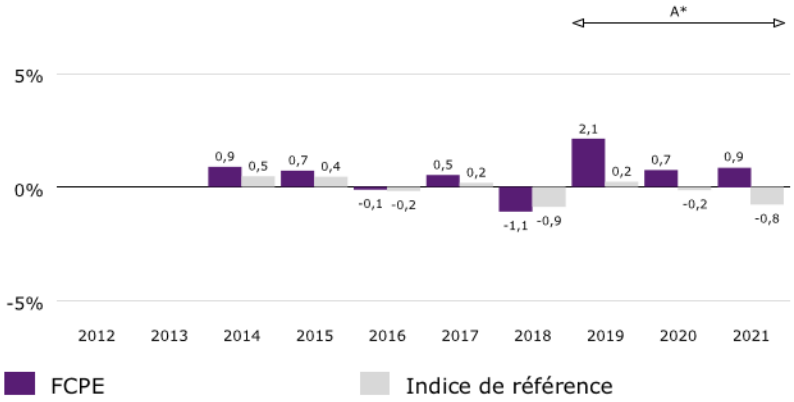

A*: Les performances passées ne sont plus d'actualité, le FCPE devient nourricier du fonds DNCA Sérénité Plus à compter du 07/01/2019. La stratégie de gestion s'aligne sur celle de son fonds maitre.

- Les indices de référence sont calculés dividendes nets / coupons réinvestis.
- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par le FCPE.
- **Année de création du FCPE :** 1996.
- **Année de création de la part I2 :** 2013.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FCPE. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FCPE et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SÉLECTION DNCA SÉRÉNITÉ PLUS

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Code AMF : 990000125899
Part RE
FIA de droit français
Société de Gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Le FCPE est classé : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Le FCPE ''Sélection DNCA Sérénité Plus'' est un FCPE nourricier du FCP maître de droit français ''DNCA Sérénité Plus'', géré par DNCA FINANCE. L'objectif du FCPE nourricier est identique à celui de son maître diminué des frais de gestion du nourricier. La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de son fonds maître ''DNCA SERENITE PLUS'' en raison notamment des frais de gestion qui lui sont propres.
- *L'objectif de gestion du FCP maître est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois.*
- *La stratégie d'investissement du fonds maître consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille composé de titres de créances (obligations classiques, convertibles ou échangeables) émis par des entités privées ou publiques et libellés en Euro, sans contrainte de notation (dont des obligations spéculatives ou non notées). La sensibilité globale du portefeuille est comprise entre 0 et 4. La gestion du portefeuille s'articule autour d'une double analyse : macro-économique et technique dans un premier temps, financière et crédit dans un deuxième temps. La gestion repose en grande partie sur la connaissance approfondie de l'équipe de gestion du bilan des entités sélectionnées.*
- *L'univers d'investissement du FCP maître est le suivant : obligations, obligations convertibles ou échangeables et autres titres de créance négociables émis en Euro par des entités du secteur public ou privé jusqu'à 100% de l'actif net, OPCVM monétaires jusqu'à 10% de l'actif net, actions de toutes capitalisation jusqu'à 10% de l'actif net. Les obligations et autres titres de créance négociables sont de toute qualité de signature : Investment grade, spéculatif, non noté.*
  Le FCP maître peut recourir à des contingents convertibles bonds (''coco bonds'') dans la limite de 10% de l'actif net.
  Le FCP maître peut utiliser des instruments financiers dérivés cotés jusqu'à 100% de l'actif net, à des fins de couverture du risque de taux. Peuvent être utilisés des contrats futures et des options simples.
- Les revenus générés par le FCPE sont capitalisés.
- L'investisseur peut demander le rachat de ses parts tous les jours. Les demandes de rachat sont exécutées quotidiennement selon les conditions prévues par le règlement du FCPE.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque reflète l'exposition au marché d'actions et/ou de taux.

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCPE.
- La catégorie de risque associée au FCPE n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de liquidité :** le risque de liquidité représente la baisse de prix que le FCPE devrait potentiellement accepter pour devoir vendre certains actifs pour lesquels il existe une demande insuffisante sur le marché.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle le FCPE a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers le FCPE.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Le profil de risque du FCPE nourricier est identique à celui du maître. Les modalités de souscription et de rachat du maître sont détaillées dans la rubrique "Modalités de souscription et de rachat" de son prospectus.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCPE y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le FCPE sur le dernier exercice	
Frais courants	1,42%*
Frais prélevés par le FCPE sous conditions de performances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais maximum d'entrée ci-contre sont à votre charge ou pris en charge par votre entreprise selon l'accord de participation et/ou le règlement du plan d'épargne salariale de votre entreprise.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCPE lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

* Les frais courants mentionnés sont une estimation des frais compte tenu de la modification apportée à la structure des frais.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la section « Frais de fonctionnement et commissions » du règlement du FCPE, disponible auprès de votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

PERFORMANCES PASSEES

Compte tenu de la date de création de la part, il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.

- **Année de création du FCPE :** 1996.
- **Année de création de la part RE :** 2020.
- **Devise :** Euro.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Teneur de comptes conservateur de parts : NATIXIS INTEREPARGNE, ou tout autre TCCP désigné par votre entreprise.
- Forme juridique : FCPE multi-entreprises.
- Le règlement du FCPE est disponible auprès de votre Entreprise ou auprès de Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13.
- Le rapport annuel et la valeur liquidative sont disponibles sur l'Espace Sécurisé Epargnants à l'adresse www.interepargne.natixis.com/epargnants ou sur le site du TCCP désigné par votre entreprise ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques du maître sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International - 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Fiscalité : Les produits réinvestis et indisponibles ainsi que les gains nets du FCPE étant réalisés dans le cadre d'un plan d'épargne sont exonérés d'impôt sur le revenu. Seuls les prélèvements sociaux sont redevables selon les dispositions de la règlementation fiscale française.
- Le Conseil de Surveillance est composé, pour chaque entreprise ou groupe d'entreprise, de deux membres :
  - un membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité sociale et économique de celle-ci ou par les représentants des diverses organisations syndicales et ce, conformément aux dispositions des accords de participation et/ou règlements des plans d'épargne en vigueur dans ladite entreprise ou ledit groupe d'entreprises,
  - et un membre représentant chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises, désigné par la direction de chaque entreprise ou chaque groupe d'entreprises
- La Société de Gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du FCPE et décide de l'apport des titres à l'exception des titres de l'Entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée dans les conditions prévues à l'article L. 3344-1 du Code du travail.
- *La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce FCPE.*

NATIXIS
INTERÉPARGNE

SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part A1

Article 8

30 juin 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

FCPE N°7157

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :		364.28
Valeur liquidative en € :	Part A1	2.98040

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 **2** 3 4 5 6 7

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.22% Frais courants estimés

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 31/05/2022	Depuis le 24/02/2022	1 an	3 ans	5 ans	Création 24/02/2022
Performance du FCPE	-1.75%	-2.28%	-	-	-	-2.28%
Performance de l'indicateur de référence	-0.40%	-1.81%	-	-	-	-1.81%
Écart de performance	*-1.35%*	*-0.47%*	-	-	-	*-0.47%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	NS
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	NS
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	*NS*
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	2.20%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	2.61%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

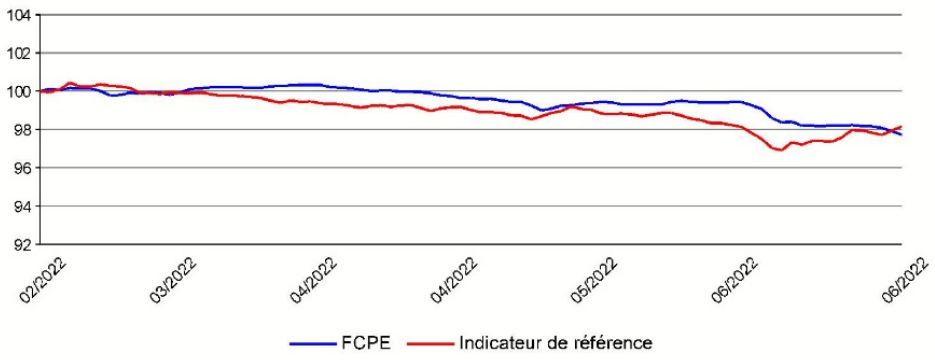

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

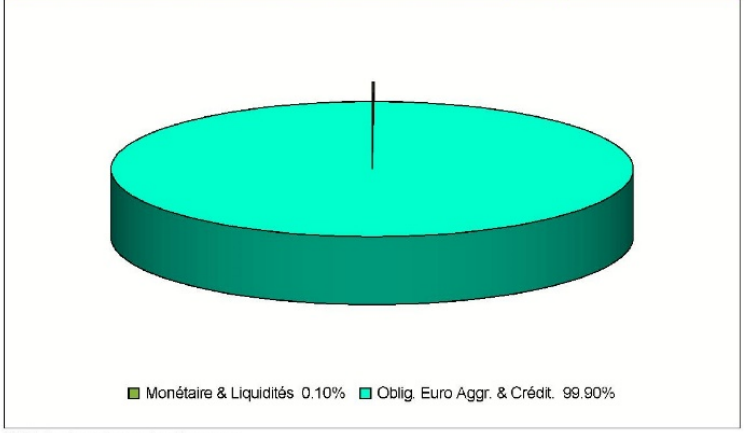

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	99.90%

(1) Voir glossaire en dernière page
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

NATIXIS
INTERÉPARGNE

COMMENTAIRE DE GESTION

En juin, des signaux d'inflation élevée et persistante, susceptible d'amener les banques centrales à resserrer plus agressivement leurs politiques monétaires au second semestre, ont accentué la volatilité sur les marchés de taux et d'actions. La publication d'une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis en accélération à 8,6% en glissement annuel en mai a déçu, tandis que les économistes s'attendaient à une progression inchangée, à 8,3%, comme en avril. La BCE a confirmé qu'elle entamerait un cycle de hausse de ses taux directeurs en juillet afin de contenir l'inflation. Face à la perception d'un risque de fragmentation du marché des dettes souveraines de la zone euro (les écarts de taux entre les pays d'Europe du Sud et l'Allemagne se creusaient rapidement), l'institut de Francfort a réuni un Conseil des gouverneurs exceptionnel pour lancer des travaux sur un dispositif destiné à y remédier. Cette annonce a permis de réduire et stabiliser les spreads de taux vis-à-vis de la dette d'Etat allemande. La Réserve Fédérale a remonté de 0,75% le taux cible des Fed Funds et laissé entrevoir une hausse de 0,50% ou 0,75% en juillet. Les membres du FOMC anticipaient que ce taux, alors fixé à 1,75% dans le haut de fourchette, pourrait atteindre 3,4% fin 2022, 3,8% fin 2023 et 3,4% fin 2024. Alors que les autorités monétaires occidentales communiquaient sur le relèvement de leurs taux directeurs, en Asie, la Banque du Japon et la Banque centrale de Chine ont maintenu un biais accommodant afin de soutenir la reprise post-pandémie. Au 30 juin, sur les maturités à 10 ans, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 3,02% (en hausse de 0,17% sur le mois) après un plus haut à 3,50% le 14 juin. En zone euro, les rendements se sont également tendus : le Bund allemand a atteint 1,34% (+0,21%) et l'OAT française 1,92% (+0,28%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est réduit de 7 points de base à 193 points après avoir grimpé jusqu'à 240 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,4% et -0,8%. Dans ce contexte, les bourses d'actions ont été fragilisées par la montée des craintes de fort ralentissement voire de récession. Les indices MSCI des grands marchés d'actions exprimés en euro se sont inscrits en baisse : Europe -7,7% (dont zone euro -9,2% et Europe hors zone euro -6,3%) et Monde émergents inclus hors Europe -5,9% (dont Etats-Unis -6,1%, Japon -5,6% et Emergents -4,3%).

NATIXIS
INTERÉPARGNE

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

• Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

• Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

• Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

NATIXIS
INTERÉPARGNE

SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part A2

Article 6 8 9

30 juin 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

FCPE N°7158

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :		364.28
Valeur liquidative en € :	Part A2	3.00254

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 **2** 3 4 5 6 7

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.43% Frais courants estimés

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 31/05/2022	Depuis le 24/05/2022	1 an	3 ans	5 ans	Création 24/05/2022
Performance du FCPE	-1.74%	-1.56%	-	-	-	-1.56%
Performance de l'indicateur de référence	-0.40%	-0.61%	-	-	-	-0.61%
Écart de performance	*-1.33%*	*-0.95%*	-	-	-	*-0.95%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	NS
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	NS
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	*NS*
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	-
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	-	-	-	-

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

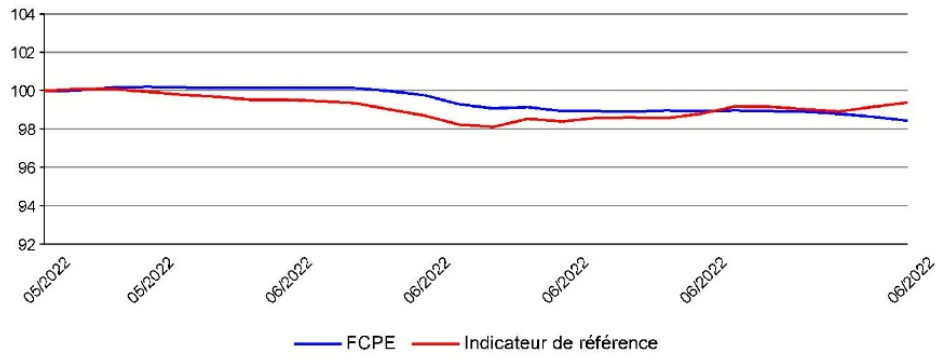

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

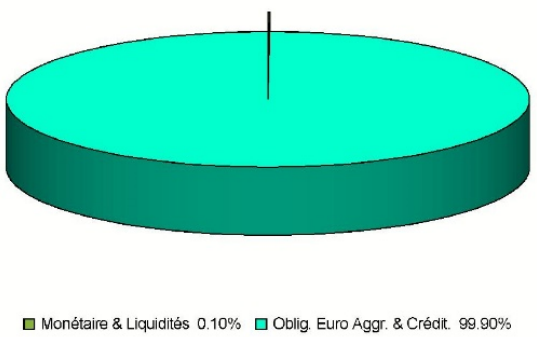

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	99.90%

(1) Voir glossaire en dernière page
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

NATIXIS
INTERÉPARGNE

COMMENTAIRE DE GESTION

En juin, des signaux d'inflation élevée et persistante, susceptible d'amener les banques centrales à resserrer plus agressivement leurs politiques monétaires au second semestre, ont accentué la volatilité sur les marchés de taux et d'actions. La publication d'une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis en accélération à 8,6% en glissement annuel en mai a déçu, tandis que les économistes s'attendaient à une progression inchangée, à 8,3%, comme en avril. La BCE a confirmé qu'elle entamerait un cycle de hausse de ses taux directeurs en juillet afin de contenir l'inflation. Face à la perception d'un risque de fragmentation du marché des dettes souveraines de la zone euro (les écarts de taux entre les pays d'Europe du Sud et l'Allemagne se creusaient rapidement), l'institut de Francfort a réuni un Conseil des gouverneurs exceptionnel pour lancer des travaux sur un dispositif destiné à y remédier. Cette annonce a permis de réduire et stabiliser les spreads de taux vis-à-vis de la dette d'Etat allemande. La Réserve Fédérale a remonté de 0,75% le taux cible des Fed Funds et laissé entrevoir une hausse de 0,50% ou 0,75% en juillet. Les membres du FOMC anticipaient que ce taux, alors fixé à 1,75% dans le haut de fourchette, pourrait atteindre 3,4% fin 2022, 3,8% fin 2023 et 3,4% fin 2024. Alors que les autorités monétaires occidentales communiquaient sur le relèvement de leurs taux directeurs, en Asie, la Banque du Japon et la Banque centrale de Chine ont maintenu un biais accommodant afin de soutenir la reprise post-pandémie. Au 30 juin, sur les maturités à 10 ans, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 3,02% (en hausse de 0,17% sur le mois) après un plus haut à 3,50% le 14 juin. En zone euro, les rendements se sont également tendus : le Bund allemand a atteint 1,34% (+0,21%) et l'OAT française 1,92% (+0,28%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est réduit de 7 points de base à 193 points après avoir grimpé jusqu'à 240 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,4% et -0,8%. Dans ce contexte, les bourses d'actions ont été fragilisées par la montée des craintes de fort ralentissement voire de récession. Les indices MSCI des grands marchés d'actions exprimés en euro se sont inscrits en baisse : Europe -7,7% (dont zone euro -9,2% et Europe hors zone euro -6,3%) et Monde émergents inclus hors Europe -5,9% (dont Etats-Unis -6,1%, Japon -5,6% et Emergents -4,3%).

NATIXIS
INTERÉPARGNE

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

• Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

• Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

• Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu"il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

NATIXIS
INTERÉPARGNE

SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part CO

Article 8

30 juin 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

FCPE N°7222

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 364.28
Valeur liquidative en € : Part CO 2.97459

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 **2** 3 4 5 6 7

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.22% Frais courants estimés

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 31/05/2022	Depuis le 22/03/2022	1 an	3 ans	5 ans	Création 22/03/2022
Performance du FCPE	-1.74%	-2.47%	-	-	-	-2.47%
Performance de l indicateur de référence	-0.40%	-1.60%	-	-	-	-1.60%
Écart de performance	*-1.34%*	*-0.88%*	-	-	-	*-0.88%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	NS
Performance annualisée de l indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	NS
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	*NS*
Volatilité du FCPE	NS	NS	-	-	-	2.41%
Volatilité de l indice de référence	NS	NS	-	-	-	2.97%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

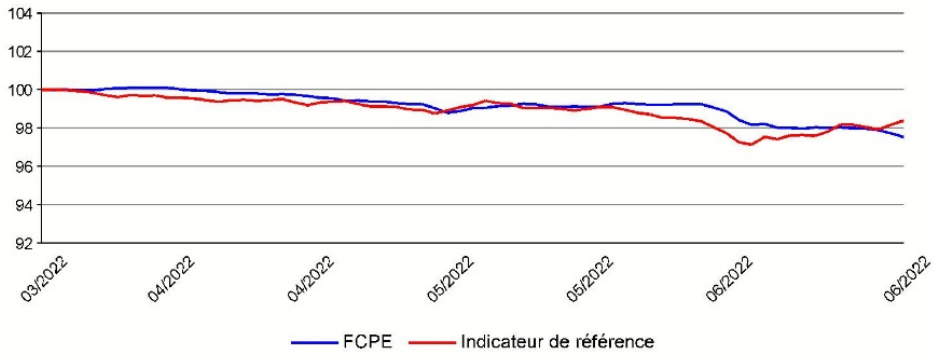

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

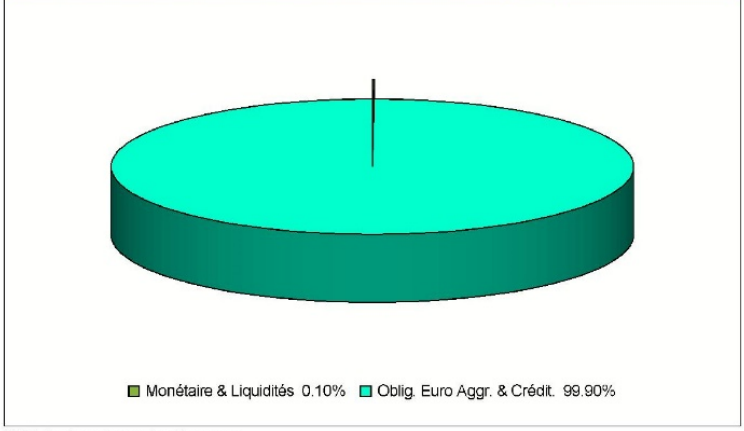

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	99.90%

(1) Voir glossaire en dernière page
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

NATIXIS
INTERÉPARGNE

COMMENTAIRE DE GESTION

En juin, des signaux d'inflation élevée et persistante, susceptible d'amener les banques centrales à resserrer plus agressivement leurs politiques monétaires au second semestre, ont accentué la volatilité sur les marchés de taux et d'actions. La publication d'une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis en accélération à 8,6% en glissement annuel en mai a déçu, tandis que les économistes s'attendaient à une progression inchangée, à 8,3%, comme en avril. La BCE a confirmé qu'elle entamerait un cycle de hausse de ses taux directeurs en juillet afin de contenir l'inflation. Face à la perception d'un risque de fragmentation du marché des dettes souveraines de la zone euro (les écarts de taux entre les pays d'Europe du Sud et l'Allemagne se creusaient rapidement), l'institut de Francfort a réuni un Conseil des gouverneurs exceptionnel pour lancer des travaux sur un dispositif destiné à y remédier. Cette annonce a permis de réduire et stabiliser les spreads de taux vis-à-vis de la dette d'Etat allemande. La Réserve Fédérale a remonté de 0,75% le taux cible des Fed Funds et laissé entrevoir une hausse de 0,50% ou 0,75% en juillet. Les membres du FOMC anticipaient que ce taux, alors fixé à 1,75% dans le haut de fourchette, pourrait atteindre 3,4% fin 2022, 3,8% fin 2023 et 3,4% fin 2024. Alors que les autorités monétaires occidentales communiquaient sur le relèvement de leurs taux directeurs, en Asie, la Banque du Japon et la Banque centrale de Chine ont maintenu un biais accommodant afin de soutenir la reprise post-pandémie. Au 30 juin, sur les maturités à 10 ans, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 3,02% (en hausse de 0,17% sur le mois) après un plus haut à 3,50% le 14 juin. En zone euro, les rendements se sont également tendus : le Bund allemand a atteint 1,34% (+0,21%) et l'OAT française 1,92% (+0,28%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est réduit de 7 points de base à 193 points après avoir grimpé jusqu'à 240 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,4% et -0,8%. Dans ce contexte, les bourses d'actions ont été fragilisées par la montée des craintes de fort ralentissement voire de récession. Les indices MSCI des grands marchés d'actions exprimés en euro se sont inscrits en baisse : Europe -7,7% (dont zone euro -9,2% et Europe hors zone euro -6,3%) et Monde émergents inclus hors Europe -5,9% (dont Etats-Unis -6,1%, Japon -5,6% et Emergents -4,3%).

NATIXIS
INTERÉPARGNE

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

• Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

• Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

• Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

NATIXIS
INTERÉPARGNE

SELECTION DNCA SERENITE PLUS

Article 6 8 9

30 juin 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion d'atteindre une performance supérieure à celle de l'indice de référence obligataire FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years calculé coupons réinvestis sur une durée de placement recommandée de 18 mois.

FCPE N°8564

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 364.28
Valeur liquidative en € : Part I 4.54843

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 **2** 3 4 5 6 7

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% FTSE MTS EMU GOV BOND 1-3 years depuis le 07/01/2019

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	22/03/1996
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Le fonds est exposé aux risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / durabilité

FRAIS COURANTS: 0.72%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 31/05/2022	Depuis le 31/12/2021	1 an 30/06/2021	3 ans 28/06/2019	5 ans 30/06/2017	10 ans 29/06/2012
Performance du FCPE	-1.71%	-2.95%	-2.85%	-1.29%	-1.54%	0.60%
Performance de l'indicateur de référence	-0.40%	-2.29%	-2.69%	-3.48%	-3.85%	-1.34%
Écart de performance	*-1.31%*	*-0.66%*	*-0.16%*	*2.19%*	*2.31%*	*1.94%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.43%	-0.31%	0.06%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-1.17%	-0.78%	-0.14%
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	*0.74%*	*0.47%*	*0.19%*
Volatilité du FCPE	NS	NS	1.34%	1.98%	1.62%	1.30%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.42%	1.23%	1.02%	0.89%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

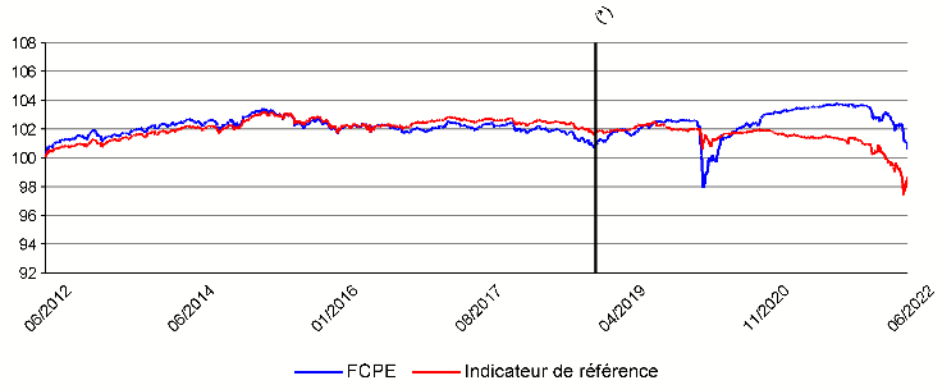

(*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 07/01/2019 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE	0.57%	0.43%	1.82%	-1.40%	0.21%	-0.43%	0.09%	0.26%	1.02%	2.14%
Performance de l'indicateur de référence	-0.79%	-0.15%	0.22%	-0.89%	0.18%	-0.19%	0.44%	0.46%	1.06%	0.97%
Écart de performance	1.35%	0.58%	1.59%	-0.51%	0.04%	-0.24%	-0.35%	-0.20%	-0.04%	1.17%

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

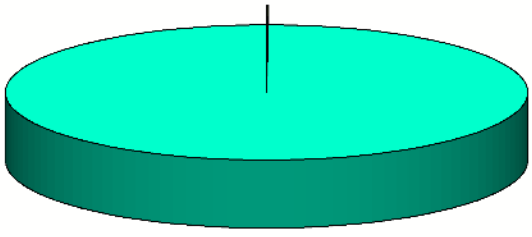

Monétaire & Liquidités 0.10% — Oblig. Euro Aggr. & Crédit. 99.90%

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	99.90%

(1) Voir glossaire en dernière page
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

NATIXIS
INTERÉPARGNE

COMMENTAIRE DE GESTION

En juin, des signaux d'inflation élevée et persistante, susceptible d'amener les banques centrales à resserrer plus agressivement leurs politiques monétaires au second semestre, ont accentué la volatilité sur les marchés de taux et d'actions. La publication d'une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis en accélération à 8,6% en glissement annuel en mai a déçu, tandis que les économistes s'attendaient à une progression inchangée, à 8,3%, comme en avril. La BCE a confirmé qu'elle entamerait un cycle de hausse de ses taux directeurs en juillet afin de contenir l'inflation. Face à la perception d'un risque de fragmentation du marché des dettes souveraines de la zone euro (les écarts de taux entre les pays d'Europe du Sud et l'Allemagne se creusaient rapidement), l'institut de Francfort a réuni un Conseil des gouverneurs exceptionnel pour lancer des travaux sur un dispositif destiné à y remédier. Cette annonce a permis de réduire et stabiliser les spreads de taux vis-à-vis de la dette d'Etat allemande. La Réserve Fédérale a remonté de 0,75% le taux cible des Fed Funds et laissé entrevoir une hausse de 0,50% ou 0,75% en juillet. Les membres du FOMC anticipaient que ce taux, alors fixé à 1,75% dans le haut de fourchette, pourrait atteindre 3,4% fin 2022, 3,8% fin 2023 et 3,4% fin 2024. Alors que les autorités monétaires occidentales communiquaient sur le relèvement de leurs taux directeurs, en Asie, la Banque du Japon et la Banque centrale de Chine ont maintenu un biais accommodant afin de soutenir la reprise post-pandémie. Au 30 juin, sur les maturités à 10 ans, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 3,02% (en hausse de 0,17% sur le mois) après un plus haut à 3,50% le 14 juin. En zone euro, les rendements se sont également tendus : le Bund allemand a atteint 1,34% (+0,21%) et l'OAT française 1,92% (+0,28%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est réduit de 7 points de base à 193 points après avoir grimpé jusqu'à 240 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,4% et -0,8%. Dans ce contexte, les bourses d'actions ont été fragilisées par la montée des craintes de fort ralentissement voire de récession. Les indices MSCI des grands marchés d'actions exprimés en euro se sont inscrits en baisse : Europe -7,7% (dont zone euro -9,2% et Europe hors zone euro -6,3%) et Monde émergents inclus hors Europe -5,9% (dont Etats-Unis -6,1%, Japon -5,6% et Emergents -4,3%).

NATIXIS
INTERÉPARGNE

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

• Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

• Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

• Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Intérepargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

NATIXIS
INTERÉPARGNE

SELECTION DNCA SERENITE PLUS I2

Article 8

30 juin 2022

Part avec frais de gestion à la charge de l'entreprise. Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

FCPE N°7564

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) : 364.28
Valeur liquidative en € : Part I2 3.13109

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 **2** 3 4 5 6 7

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	22/03/1996
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

FRAIS COURANTS: 0.41%

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 31/05/2022	Depuis le 31/12/2021	1 an 30/06/2021	3 ans 28/06/2019	5 ans 30/06/2017	Création 01/08/2013
Performance du FCPE	-1.69%	-2.79%	-2.54%	-0.37%	-0.02%	2.65%
Performance de l'indicateur de référence	-0.40%	-2.29%	-2.69%	-3.48%	-3.85%	-2.54%
Écart de performance	*-1.28%*	*-0.50%*	*0.15%*	*3.11%*	*3.84%*	*5.20%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-0.12%	0.00%	0.29%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-1.17%	-0.78%	-0.29%
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	*1.05%*	*0.78%*	*0.58%*
Volatilité du FCPE	NS	NS	1.34%	1.98%	1.62%	1.43%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.42%	1.23%	1.02%	0.92%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

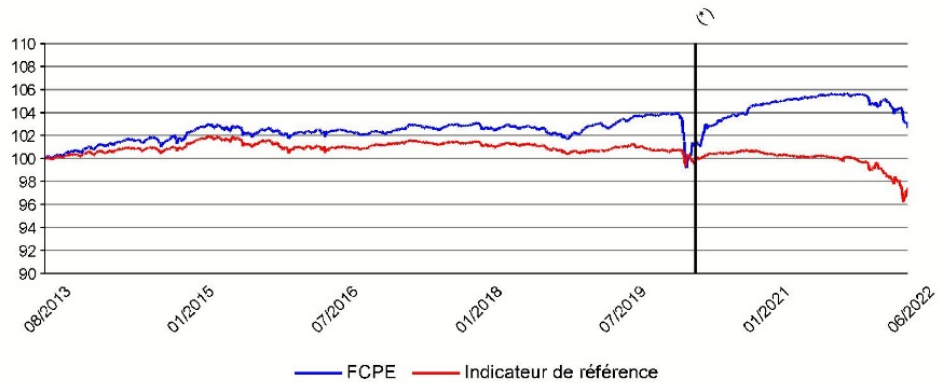

(*) En raison d'un changement de gestion intervenu le 24/04/2020 les performances antérieures à cette date ne reflètent plus l'orientation de gestion actuelle du FCPE.

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE	0.87%	0.74%	2.13%	-1.10%	0.52%	-0.13%	0.71%	0.88%		
Performance de l'indicateur de référence	-0.79%	-0.15%	0.22%	-0.89%	0.18%	-0.19%	0.44%	0.46%		
Écart de performance	1.66%	0.89%	1.90%	-0.21%	0.34%	0.06%	0.27%	0.42%		

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

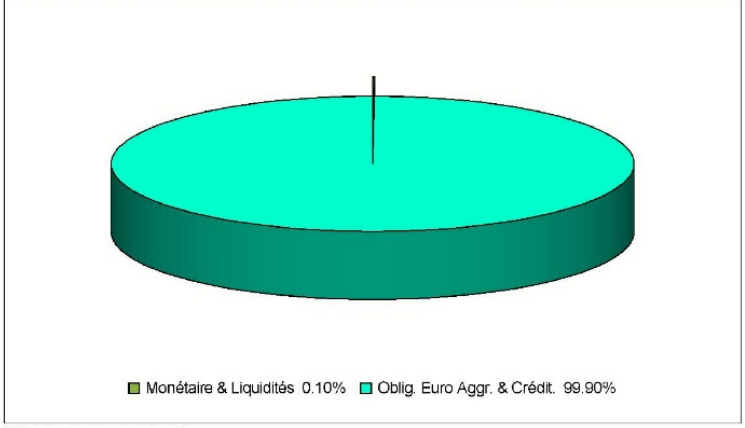

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	99.90%

(1) Voir glossaire en dernière page
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

NATIXIS
INTERÉPARGNE

COMMENTAIRE DE GESTION

En juin, des signaux d'inflation élevée et persistante, susceptible d'amener les banques centrales à resserrer plus agressivement leurs politiques monétaires au second semestre, ont accentué la volatilité sur les marchés de taux et d'actions. La publication d'une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis en accélération à 8,6% en glissement annuel en mai a déçu, tandis que les économistes s'attendaient à une progression inchangée, à 8,3%, comme en avril. La BCE a confirmé qu'elle entamerait un cycle de hausse de ses taux directeurs en juillet afin de contenir l'inflation. Face à la perception d'un risque de fragmentation du marché des dettes souveraines de la zone euro (les écarts de taux entre les pays d'Europe du Sud et l'Allemagne se creusaient rapidement), l'institut de Francfort a réuni un Conseil des gouverneurs exceptionnel pour lancer des travaux sur un dispositif destiné à y remédier. Cette annonce a permis de réduire et stabiliser les spreads de taux vis-à-vis de la dette d'Etat allemande. La Réserve Fédérale a remonté de 0,75% le taux cible des Fed Funds et laissé entrevoir une hausse de 0,50% ou 0,75% en juillet. Les membres du FOMC anticipaient que ce taux, alors fixé à 1,75% dans le haut de fourchette, pourrait atteindre 3,4% fin 2022, 3,8% fin 2023 et 3,4% fin 2024. Alors que les autorités monétaires occidentales communiquaient sur le relèvement de leurs taux directeurs, en Asie, la Banque du Japon et la Banque centrale de Chine ont maintenu un biais accommodant afin de soutenir la reprise post-pandémie. Au 30 juin, sur les maturités à 10 ans, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 3,02% (en hausse de 0,17% sur le mois) après un plus haut à 3,50% le 14 juin. En zone euro, les rendements se sont également tendus : le Bund allemand a atteint 1,34% (+0,21%) et l'OAT française 1,92% (+0,28%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est réduit de 7 points de base à 193 points après avoir grimpé jusqu'à 240 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,4% et -0,8%. Dans ce contexte, les bourses d'actions ont été fragilisées par la montée des craintes de fort ralentissement voire de récession. Les indices MSCI des grands marchés d'actions exprimés en euro se sont inscrits en baisse : Europe -7,7% (dont zone euro -9,2% et Europe hors zone euro -6,3%) et Monde émergents inclus hors Europe -5,9% (dont Etats-Unis -6,1%, Japon -5,6% et Emergents -4,3%).

NATIXIS
INTERÉPARGNE

GLOSSAIRE

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence est un indice ou une combinaison d'indices de référence servant à mesurer la rentabilité d'une gestion par rapport à un objectif prédéterminé (par exemple, la rentabilité du CAC 40, du S&P 500, ou d'un panier de valeurs ou d'indices etc.). Lorsque l'indice de référence constitue un objectif de gestion, il doit figurer de manière explicite dans le DICI.

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

L'indicateur de risque et de rendement, présenté sous la forme d'une échelle allant de 1 à 7 correspondant à des niveaux de risque et de rendement croissants, vous permet d'appréhender le potentiel de performance d'un FCPE par rapport au risque qu'il présente. La méthodologie générale de calcul de cet indicateur réglementaire s'appuie sur la volatilité historique annualisée du FCPE, calculée à partir des rendements hebdomadaires sur une période de 5 ans. Contrôlé périodiquement, l'indicateur peut évoluer. Le niveau de SRRI indiqué dans ce document est celui en vigueur à la date de réalisation du document.

RÈGLEMENT EUROPÉEN SFDR (SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE REGULATION)

• Article 8 : produits promouvant des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison des deux. Même si ces produits n'ont pas d'objectif d'investissement durable, ils peuvent investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable.

• Article 9 : produits qui ont pour objectif l'investissement durable.

• Article 6 : produits qui ne rentrent pas dans la catégorie Article 8 ou Article 9. Ces produits ne visent pas à promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales, ou à avoir l'investissement durable comme objectif. Ces produits peuvent toujours intégrer des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG), bien que non jugées significatives ou contraignantes, via des approches d'exclusion ou une analyse dédiée dans le cadre de l'évaluation des risques.

PERFORMANCE ANNUALISÉE

Consiste à convertir en base annuelle la performance sur une période donnée.

VOLATILITÉ

Mesure de l'ampleur des variations du cours d'un actif financier. Elle sert de paramètres de quantification du risque d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, l'espérance de gain est généralement plus importante, mais le risque de perte aussi.

FCPE NOURRICIER

Un FCPE se constitue sous forme de fonds nourricier lorsqu''il est investi en parts ou actions d'un seul OPCVM/fonds d'investissement Alternatif (FIA) et que cet OPCVM/VFIA dépasse 90% de l'actif du FCPE. La performance du fonds nourricier est inférieure à celle de l'OPCVM/FIA maitre, en raison de ses propres frais de gestion.

Mentions légales

Ce document à caractère promotionnel est produit à titre purement indicatif.
Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de l'auteur référencé, sont à la date indiquée et sont susceptibles de changer.
Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées à tout moment sans préavis. Le contenu de ce document est issu de sources considérées comme fiables par Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International. Néanmoins, Natixis Interépargne et Natixis Investment Managers International ne sauraient garantir la parfaite fiabilité, exhaustivité et exactitude des informations provenant notamment de sources extérieures et figurant dans ce document. Les données chiffrées sont fournies par CACEIS Fund Administration.
Les informations fournies ne se substituent pas à celles mentionnées dans la documentation légale tel que le « Document d'Information Clé pour l'Investisseur » (DICI) disponible sur votre Espace Personnel du site internet www.interepargne.natixis.fr.
Les politiques générales en matière de gestion des conflits d'intérêt, sélection des contreparties et d'exécution des ordres sont disponibles sur demande auprès de la Direction Service Clients : ClientServicingAM@natixis.com.
Le présent document ne peut pas être utilisé, reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers sans le consentement préalable et écrit de Natixis Interépargne et de Natixis Investment Managers International.

Natixis Interépargne : Société Anonyme au capital social de 8 890 784 EUR - 692 012 669 RCS Paris - 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Natixis Investment Managers International : Société anonyme au capital de 51 371 060,28 Euros - 329 450 738 RCS Paris - Agrément AMF n°GP-90-009 - 43, avenue Pierre Mendès-France, 75013 Paris

NATIXIS
INTERÉPARGNE

SELECTION DNCA SERENITE PLUS Part RE

Article 8

30 juin 2022

Ce FCPE est investi au travers de son fonds maître DNCA SERENITE PLUS, lequel a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence obligataire Bloomberg Euro Aggregate 1-3 year (Ticker Bloomberg : LE13TREU Index) calculé coupons réinvestis sur la durée de placement recommandée. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la gestion est discrétionnaire et intègre des critères environnementaux, sociaux/sociétaux et de gouvernance (ESG).

FCPE N°5564

CHIFFRES CLÉS

Actif total du fonds (en millions d' €) :		364.28
Valeur liquidative en € :	Part RE	2.92326

DUREE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE(2)

18 mois au moins

INDICATEUR DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — À risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1 **2** 3 4 5 6 7

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE(1)

100% Bloomberg Euro Aggregate 1-3ans

CARACTÉRISTIQUES

Date d'agrément	22/03/1996
Devise du fonds	EUR
Type de fonds	FCPE
Valorisation	Quotidienne
Dépositaire	CACEIS Bank
Société de gestion	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
Classification AMF	Obligations et autres titres de créances libellés en euro

PRINCIPAUX RISQUES(3):

Risques de perte en capital / gestion discrétionnaire / taux d'intérêt / crédit / liquidité / instruments financiers à terme / investissement en obligations convertibles ou échangeables / actions / contrepartie / titres spéculatifs / obligations convertibles contingentes / durabilité

FRAIS COURANTS: 1.42% Frais courant estimés

PERFORMANCES ET INDICATEURS DE RISQUE

Durée Depuis le	1 mois 31/05/2022	Depuis le 31/12/2021	1 an 30/06/2021	3 ans	5 ans	Création 07/04/2021
Performance du FCPE	-1.78%	-3.32%	-3.92%	-	-	-4.16%
Performance de l'indicateur de référence	-0.40%	-2.29%	-2.69%	-	-	-2.85%
Écart de performance	*-1.37%*	*-1.04%*	*-1.23%*	-	-	*-1.30%*
Performance annualisée du FCPE	NS	NS	NS	-	-	-3.39%
Performance annualisée de l'indicateur de référence	NS	NS	NS	-	-	-2.32%
Écart de performance	*NS*	*NS*	*NS*	-	-	*-1.07%*
Volatilité du FCPE	NS	NS	1.33%	-	-	1.21%
Volatilité de l'indice de référence	NS	NS	1.42%	-	-	1.29%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les frais sont inclus dans les performances, ainsi les performances affichées sont nettes de frais de gestion.

ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE (base 100)

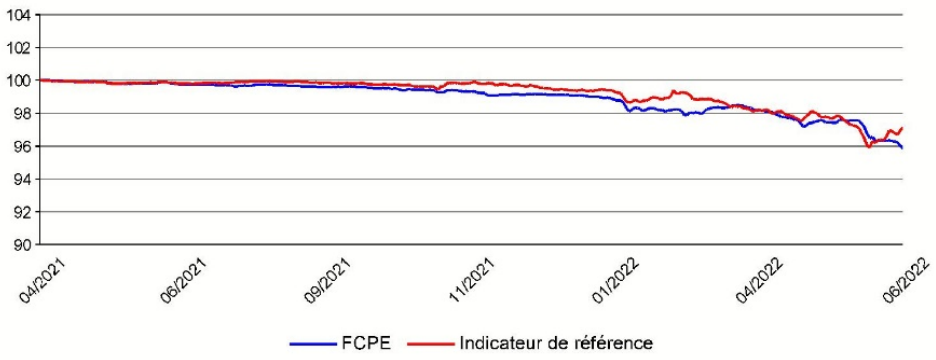

PERFORMANCES CALENDAIRES

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Performance du FCPE										

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS (en %)

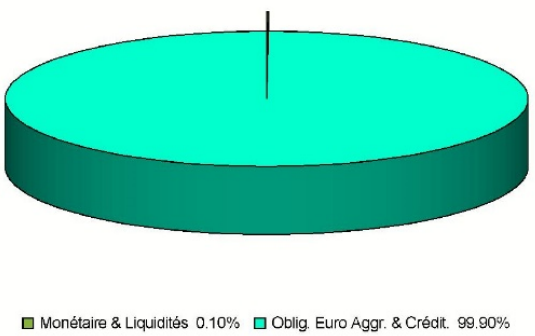

PRINCIPALES LIGNES (FONDS NOURRICIER)

FR0010986323	DNCA SERENITE PLUS-I	99.90%

(1) Voir glossaire en dernière page
(2) Cette durée ne tient pas compte de la durée d'indisponibilité des avoirs
(3) Pour plus de détails sur les risques, veuillez consulter la documentation juridique du fonds

NATIXIS
INTERÉPARGNE

COMMENTAIRE DE GESTION

En juin, des signaux d'inflation élevée et persistante, susceptible d'amener les banques centrales à resserrer plus agressivement leurs politiques monétaires au second semestre, ont accentué la volatilité sur les marchés de taux et d'actions. La publication d'une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis en accélération à 8,6% en glissement annuel en mai a déçu, tandis que les économistes s'attendaient à une progression inchangée, à 8,3%, comme en avril. La BCE a confirmé qu'elle entamerait un cycle de hausse de ses taux directeurs en juillet afin de contenir l'inflation. Face à la perception d'un risque de fragmentation du marché des dettes souveraines de la zone euro (les écarts de taux entre les pays d'Europe du Sud et l'Allemagne se creusaient rapidement), l'institut de Francfort a réuni un Conseil des gouverneurs exceptionnel pour lancer des travaux sur un dispositif destiné à y remédier. Cette annonce a permis de réduire et stabiliser les spreads de taux vis-à-vis de la dette d'Etat allemande. La Réserve Fédérale a remonté de 0,75% le taux cible des Fed Funds et laissé entrevoir une hausse de 0,50% ou 0,75% en juillet. Les membres du FOMC anticipaient que ce taux, alors fixé à 1,75% dans le haut de fourchette, pourrait atteindre 3,4% fin 2022, 3,8% fin 2023 et 3,4% fin 2024. Alors que les autorités monétaires occidentales communiquaient sur le relèvement de leurs taux directeurs, en Asie, la Banque du Japon et la Banque centrale de Chine ont maintenu un biais accommodant afin de soutenir la reprise post-pandémie. Au 30 juin, sur les maturités à 10 ans, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 3,02% (en hausse de 0,17% sur le mois) après un plus haut à 3,50% le 14 juin. En zone euro, les rendements se sont également tendus : le Bund allemand a atteint 1,34% (+0,21%) et l'OAT française 1,92% (+0,28%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est réduit de 7 points de base à 193 points après avoir grimpé jusqu'à 240 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,4% et -0,8%. Dans ce contexte, les bourses d'actions ont été fragilisées par la montée des craintes de fort ralentissement voire de récession. Les indices MSCI des grands marchés d'actions exprimés en euro se sont inscrits en baisse : Europe -7,7% (dont zone euro -9,2% et Europe hors zone euro -6,3%) et Monde émergents inclus hors Europe -5,9% (dont Etats-Unis -6,1%, Japon -5,6% et Emergents -4,3%).

NATIXIS
INTERÉPARGNE

COMMENTAIRE DE GESTION

En juin, des signaux d'inflation élevée et persistante, susceptible d'amener les banques centrales à resserrer plus agressivement leurs politiques monétaires au second semestre, ont accentué la volatilité sur les marchés de taux et d'actions. La publication d'une hausse des prix à la consommation aux Etats-Unis en accélération à 8,6% en glissement annuel en mai a déçu, tandis que les économistes s'attendaient à une progression inchangée, à 8,3%, comme en avril. La BCE a confirmé qu'elle entamerait un cycle de hausse de ses taux directeurs en juillet afin de contenir l'inflation. Face à la perception d'un risque de fragmentation du marché des dettes souveraines de la zone euro (les écarts de taux entre les pays d'Europe du Sud et l'Allemagne se creusaient rapidement), l'institut de Francfort a réuni un Conseil des gouverneurs exceptionnel pour lancer des travaux sur un dispositif destiné à y remédier. Cette annonce a permis de réduire et stabiliser les spreads de taux vis-à-vis de la dette d'Etat allemande. La Réserve Fédérale a remonté de 0,75% le taux cible des Fed Funds et laissé entrevoir une hausse de 0,50% ou 0,75% en juillet. Les membres du FOMC anticipaient que ce taux, alors fixé à 1,75% dans le haut de fourchette, pourrait atteindre 3,4% fin 2022, 3,8% fin 2023 et 3,4% fin 2024. Alors que les autorités monétaires occidentales communiquaient sur le relèvement de leurs taux directeurs, en Asie, la Banque du Japon et la Banque centrale de Chine ont maintenu un biais accommodant afin de soutenir la reprise post-pandémie. Au 30 juin, sur les maturités à 10 ans, le taux de rendement du T-Note américain s'est établi à 3,02% (en hausse de 0,17% sur le mois) après un plus haut à 3,50% le 14 juin. En zone euro, les rendements se sont également tendus : le Bund allemand a atteint 1,34% (+0,21%) et l'OAT française 1,92% (+0,28%). L'écart de rendement Italie-Allemagne s'est réduit de 7 points de base à 193 points après avoir grimpé jusqu'à 240 points. Sur le mois, les indices Bloomberg Euro Aggregate 3-5 ans et FTSE MTS Eurozone Government Bond 3-5 ans ont affiché des replis respectifs de -1,4% et -0,8%. Dans ce contexte, les bourses d'actions ont été fragilisées par la montée des craintes de fort ralentissement voire de récession. Les indices MSCI des grands marchés d'actions exprimés en euro se sont inscrits en baisse : Europe -7,7% (dont zone euro -9,2% et Europe hors zone euro -6,3%) et Monde émergents inclus hors Europe -5,9% (dont Etats-Unis -6,1%, Japon -5,6% et Emergents -4,3%).

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43, avenue Pierre Mendès-France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : 01 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38